



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN ET SES ANNEXES

Convention « Chapeau » valant Opération de
revitalisation de territoire Cœur de Savoie,
encadrant les conventions communales de
Valgelon-La Rochette, Montmélian, Saint-Pierre
d'Albigny

ENTRE

- La Commune de Valgelon La Rochette, représentée par son Maire, David ATES, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
- La commune de Montmélian, représentée par son Maire, Béatrice SANTAIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
- La Commune de Saint Pierre d'Albigny représentée par son Maire, Michel BOUVIER autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
- La Communauté de communes Coeur de Savoie, représentée par sa Présidente, Béatrice SANTAIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département de la Savoie, Monsieur François RAVIER

ci-après, « l'Etat » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

XXXX

IL EST CONVENU CE QUI SUIV



TABLE DES MATIERES

Préambule.....	3
Article 1 - Objet de la convention cadre	4
Article 2 – La structuration de la Convention.....	5
Article 3 – Le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et ses ambitions	6
3-1 Le SCOT Métropole Savoie, guide stratégique pour le développement du territoire Cœur de Savoie	6
3-2 Une démarche engagée pour la transition écologique.....	8
3-3 L'OPAH du territoire Cœur de Savoie, un outil au service de la stratégie d'accueil et de revitalisation des Petites Villes de Demain.....	9
3-4 Un maillage d'équipements et de services de proximité source de fortes charges de centralité	12
3-5 Un territoire actif mais un maillage commercial de proximité fragilisé par les zones d'activités périurbaines et la crise Covid.....	12
3-6 Une stratégie touristique, culturelle et de loisirs en cours de mutation	14
Article 4 – Les orientations stratégiques du territoire	15
4-1 Habiter le territoire	15
4-2 Faciliter les déplacements	16
4-3 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité.....	16
4-4 Maintenir et développer les services et équipements publics	16
4-5 Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité.....	17
6 4-Mobiliser autour du projet	17
Article 5 – Le plan d'action	17
5-1 Fiches actions portées à l'échelle intercommunale.....	17
5-2 Fiches actions portées par Montmélian	18
5-3 Fiches actions portées par Valgelon la Rochette.....	19
5-4 Fiches actions portées par St Pierre d'Albigny	19
5.2. Projets en maturation.....	20
Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	20
Article 7 - Engagements des partenaires	20
7.1. Dispositions générales concernant les financements	21
7.2. Le territoire signataire	21
7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	21
7.4. Engagements des autres opérateurs publics.....	22
7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	22
7.6. Maquette financière	22
Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	22
Article 9 - Suivi et évaluation du programme.....	23
Article 10 - Résultats attendus du programme	24
Article 11 – Utilisation des logos	25
Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	25
Article 13 – Evolution et mise à jour du programme	25
Article 14 - Résiliation du programme	26
Article 15 – Traitement des litiges	26
Sommaire des annexes.....	27



Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux 6000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du dispositif d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) reconnue au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation au sein du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Elle s'inscrit dans la temporalité du programme PVD 2021-2026, soit une validité sur la période 2023-2026. Cette durée permet de couvrir la fin du mandat municipal en cours et de poursuivre les actions engagées sur le mandat suivant. La présente convention expose également l'intention des parties de s'inscrire dans une démarche projet et expose les engagements respectifs et réciproques des différents partenaires pour la période du programme PVD engagée de 2021 à 2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Créée fin 2018 par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), l'ORT est un contrat souple, entre l'État, l'EPCI et les communes, pour la revitalisation des centres bourgs. Elle constitue un cadre partenarial intégrateur, permettant de construire un projet à l'échelle de l'EPCI à partir d'un diagnostic local d'un phénomène de déprise : *« les ORT ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. »*

La présente convention précise les ambitions retenues pour le territoire au regard du diagnostic partagé établi. Elle détaille notamment l'articulation de l'ORT du territoire « Petites Villes de Demain » Cœur de Savoie au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), mais aussi aux politiques locales majeures, notamment en matière d'habitat et de transition énergétique. La convention cadre précise également l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base **du diagnostic et du projet de territoire**, le programme Petites villes de demain décline, par **orientation stratégique, des actions opérationnelles** pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les actions qui découlent de la présente convention sont enrichies par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention est évolutive et pluriannuelle. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité

Article 2 – La structuration de la Convention

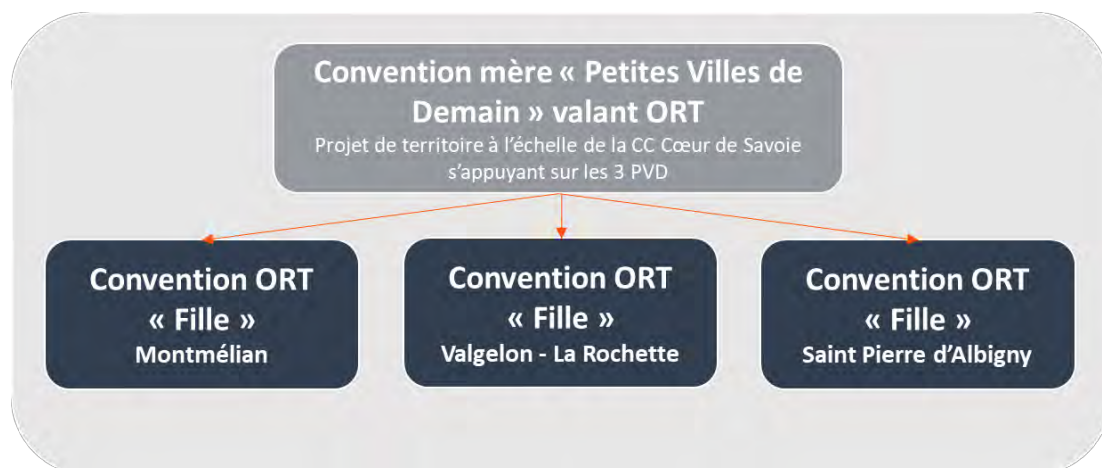
La présente convention (et ses annexes) est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation pour une durée de mise en œuvre entre 2022 et 2027.

Le conventionnement ORT des communes de Montmélian, de Saint-Pierre d'Albigny et de Valgelon – La Rochette répondent au schéma suivant :

- Création d'une convention cadre PVD dite « Chapeau » à l'échelle du territoire de Cœur de Savoie,
- Création de trois conventions annexes, rattachées à la convention « Chapeau », dites convention à « échelle communale » relatives aux communes « Petites Villes de Demain » de Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny et Albertville

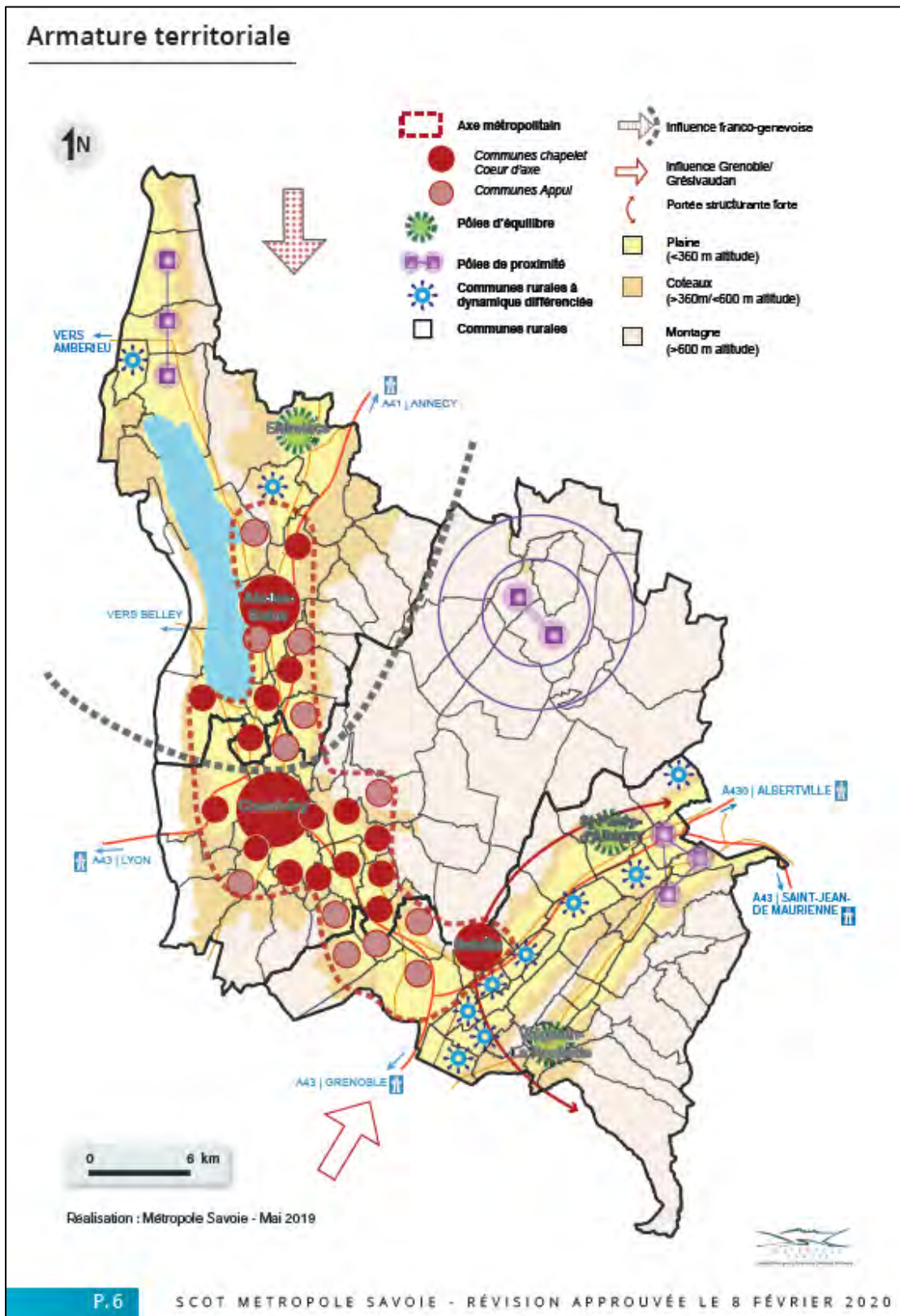
La présente convention dite « Chapeau » concerne le projet de territoire de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie et les actions portées par l'intercommunalité, tandis que les conventions dites à « échelle communale », pour partie annexées à ce document, déclinent les projets de revitalisation des communes et bassins de vie dans lesquels s'inscrivent les secteurs d'intervention opérationnelles.

Chaque convention à « échelle communale » décrira le projet de territoire, les secteurs d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, leur plan de financement et les modalités de suivi et d'évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact. Chaque convention pourra faire l'objet de modification annuelle sous forme d'avenant.



Article 3 – Le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et ses communes

3-1 Le SCOT Métropole Savoie, guide stratégique pour le développement du territoire Cœur de Savoie



Le territoire Petites Villes de Demains Cœur de Savoie s’inscrit dans le SCOT Métropole Savoie. Le SCOT Métropole Savoie, approuvé le 8 février 2020, définit la stratégie de développement territorial à l’échelle du grand bassin de vie Chambérien. Il définit une vision prospective, répondant aux enjeux de développement territorial, et adaptée à l’armature du territoire. Le SCOT fixe un cap stratégique au territoire en matière de transition écologique et solidaire, au travers des 4 axes suivants (Cf. schéma ci-après) :



UNE RÉPONSE TRANSVERSALE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

AXE 1

POUR UN TERRITOIRE D'ACCUEIL, STRUCTURÉ, FONCTIONNEL ET SOLIDAIRE

- ▶ Une dynamique de croissance adaptée entre les villes et les villages, la plaine et la montagne
- ▶ Des services et équipements au plus près des habitants et une offre commerciale en priorité dans les centralités
- ▶ Une mobilité efficace, innovante, multiple et visant l'amélioration de la qualité de l'air
- ▶ Une articulation des choix d'urbanisation avec cette offre de mobilité
- ▶ Des logements diversifiés, adaptés aux besoins des ménages, de qualité y compris d'un point de vue énergétique

AXE 2

POUR UN TERRITOIRE RESPECTUEUX ET MOBILISATEUR DE SES RESSOURCES DANS UNE LOGIQUE D'EMPLOI, DE BIEN-ÊTRE TERRITORIAL ET DE SERVICE RENDU AUX POPULATIONS

- ▶ Un étalement urbain maîtrisé et des développements conciliant densité et qualité
- ▶ Des paysages valorisés, composante essentielle d'un cadre de vie préservé
- ▶ Des ressources agricoles et forestières préservées et renouvelées dans leurs fonctions économiques, nourricières, énergétiques, sociales et récréatives
- ▶ Des fonctions touristiques et de loisirs appelées à se moderniser et à se diversifier
- ▶ Une richesse en biodiversité à protéger et à intégrer au cœur des modes d'habiter et des modes de production
- ▶ La ressource du Lac du Bourget préservée

AXE 3

POUR UN TERRITOIRE INTÉGRÉ ET CONNECTÉ AU SEIN DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DU SILLON ALPIN ET DE L'AXE LYON-TURIN

- ▶ Une politique de soutien au développement économique partagée entre les trois intercommunalités compétentes
- ▶ Une meilleure organisation et une optimisation de l'espace économique disponible et en devenir, au plus près des besoins des entreprises
- ▶ Une meilleure lisibilité des espaces économiques et une amélioration de leur accessibilité
- ▶ Un transfert massif du transport de marchandises des poids lourds sur le rail et une distribution des marchandises organisée jusqu'au dernier kilomètre
- ▶ Un déploiement numérique au service des habitants et des entreprises pour favoriser les nouveaux usages dont la e-administration, la e-santé et le télétravail

AXE 4

POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

- ▶ Un territoire énergétiquement plus autonome
- ▶ Un accès à l'eau de qualité garanti pour tous
- ▶ Une protection continue des habitants face aux risques et aux nuisances

Les trois communes Petites Villes de Demain de Cœur de Savoie structurent le territoire de l'intercommunalité, accueillant plus de 33% de la population des 41 communes (12359 habitants sur un total de 37336 en 2019)

Population et ménages

Indicateurs	Valgelon-La Rochette	Montmélian	Saint-Pierre-d'Albigny	CC Cœur de Savoie	Savoie
Population	4160	4102	4097	37336	436434
Densité de population (hab/km ²)	565,2	720,9	221,9	113,1	72,4
Superficie (km ²)	7,4	5,7	18,5	330,3	6028,2
Nombre de ménages	1803	1829	1855	15642	199957

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2019

Il convient cependant de rappeler que le territoire Cœur de Savoie est pluriel au regard du SCOT. Ainsi, les trois communes PVD se doivent de mettre en œuvre une stratégie différenciante en matière de densification, de développement d'équipements d'offre de services à la population.

Montmélian est considérée au titre du SCOT comme une commune « cœur d'axe ». Saint-Pierre d'Albigny sont quant à elles des communes dites « pôle d'équilibre sud », ceci alors-même que les trois communes affichent aujourd'hui un nombre d'habitants équivalent.

Cette distinction n'est pas sans conséquence dans la manière d'aborder la programmation d'équipements des communes, leur complémentarité, ou encore les orientations en matière de création de logements neufs.

En effet, une « commune cœur d'axe » « porte la responsabilité d'offrir aux habitants du territoire tous les services et équipements de santé, de formation, tous les services publics, les grands équipements structurants culturels, sportifs, commerciaux... A ce titre, l'implantation des grands équipements de rayonnement départemental et régional sera privilégiée sur ce niveau d'armature » (SCOT Métropole Savoie, 8 octobre 2020).

En complément, les « communes pôle d'équilibre » apportent « par rapport à leur zone d'influence, les services et équipements répondant aux besoins « hebdomadaires/mensuel » de leurs habitants, sur le plan de la formation initial (élémentaire, collège), de la santé, de la petite enfance, des personnes âgées, de la culture, des loisirs et des sports... ».

Enfin le SCOT Métropole Savoie plébiscite l'entrée dans des programmes de revitalisation, des territoires rencontrant des difficultés à conforter leur centralité.

Le programme d'actions qui sera décliné ci-après, ainsi que dans les conventions PVD valant ORT communales a été construit en adéquation avec ce maillage territorial.

3-2 Une démarche engagée pour la transition écologique

La communauté de communes Cœur de Savoie, notamment portée par l'engagement historique de sa ville centre Montmélian, s'implique fortement dans une démarche de transition écologique du territoire.

Elle contractualise ses engagements au travers d'une pluralité de contrats et programme notamment :

- Plan climat air énergie territoire, adopté le 10 décembre 2020 :
- Contrat Départemental de Savoie 2022-2028 Cœur de Savoie, signé en septembre 2022
- Contrat Ambition Région, signé avec la région AURA courant 2017, avenant en 2019
- Programme TEPOS, labellisé fin 2015, renouvelé en 2021,
- Programme Cit'Ergie initié en 2019, devenu Territoire Engagé Transition Ecologique
- Programme SEQUOIA dans le cadre de l'AMI ACTEE de la FNCCR, validé en février 2021

Le territoire de Cœur de Savoie s'est par ailleurs engagé auprès de l'Etat dans le cadre d'un Contrat de ruralité, de Relance et de Transition et de relance écologique (CRTE) signé en date du 21 juillet 2021. Les CRTE ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale ; culturelle et économique de tous les territoires. Ils s'inscrivent à la fois dans le temps court (période achevée du Plan de Relance économique et écologique), ainsi que dans le temps long en accompagnant les projets de territoire visant la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le projet de territoire Cœur de Savoie décliné au travers le CRTE s'appuie sur 2 orientations stratégiques et 16 axes de travail.

Orientations du projet de territoire :

- **Vivre son environnement, habiter et s'alimenter en Cœur de Savoie : Un territoire en Transition écologique et énergétique**
- « Cette orientation stratégique est directement issue des politiques conduites par la communauté de communes Cœur de Savoie en matière de transition énergétiques et en faveur de la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets inéluctables, depuis son engagement à devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050, contractualisé avec l'ADEME et la Région depuis 2015, conforté par l'approbation en 2020 de son plan climat air énergie territorial.
- Elle vise également à maintenir le potentiel agricole du territoire par la définition et la mise en place d'une stratégie foncière, favorisant l'installation et l'accompagnement d'une nouvelle forme d'agriculture, répondant à la demande sociétale d'une alimentation saine et maîtrisée, plus en accord avec les saisons et l'offre locale. »
- **Travailler, se déplacer, s'accomplir et s'épanouir : un territoire dynamique, inclusif et solidaire**
- « Parce que Cœur de Savoie est un territoire pluriel, accueil de plusieurs zones d'activités économiques à forte attractivité, disposant de 3 pôles de centralités, de vastes terres agricoles et forestières et d'une multitude de zones d'habitation constituées très majoritairement de maisons individuelles, la troisième orientation stratégique de la communauté de communes vise le développement d'une économie dynamique, offre d'emplois locaux diversifiés et épanouissant, accessibles par des modes de déplacement apaisés et sobres en énergie et ouverte à l'innovation. »

Les axes de travail développés par le territoire au travers du CRTE sont :

- Sobriété et efficacité énergétique
- Valorisation des ressources énergétiques locales
- Préservation du cadre de vie et adaptation au changement climatique
- Promotion d'une sylviculture durable
- Mixité sociale favorisée par une offre de logements renouvelée
- Maintien du potentiel de production agricole
- Massification du réseau alimentaire local
- Préservation de la dynamique économique territoriale
- Confortement des centralités identifiées par le SCOT
- Développement des mobilités locales pour tous
- Confortement et mise en cohérence de l'offre de transports en commun existante sur le territoire
- Développement et amélioration des services à la personne
- Valorisation du potentiel lié à la culture, aux loisirs, au tourisme
- Expérimentation, innovation

De plus, le CRTE stipule que :

« Les élus des villes centre, réunis au sein du dispositif « Petites Villes de Demain », s'accordent sur le partage d'objectifs communs pour impulser une dynamique nouvelle. Ils souhaitent travailler sur toutes les thématiques qui permettront d'attirer de nouvelles populations en centre-ville :

- Agir sur la qualité du cadre de vie
- Mettre en valeur les espaces publics et le patrimoine
- Proposer une offre attractive de logements
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré, en accompagnant les commerces de proximité essentiels
- Réintégrer des services publics, et mailler le territoire
- Développer l'accessibilité, faciliter les mobilités et les connexions en repensant les modes de déplacements en fonction des usages notamment en ce qui concerne les mobilités douces, en développant de nouvelles fonctionnalités en réponse aux attentes des usagers
- Faciliter l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

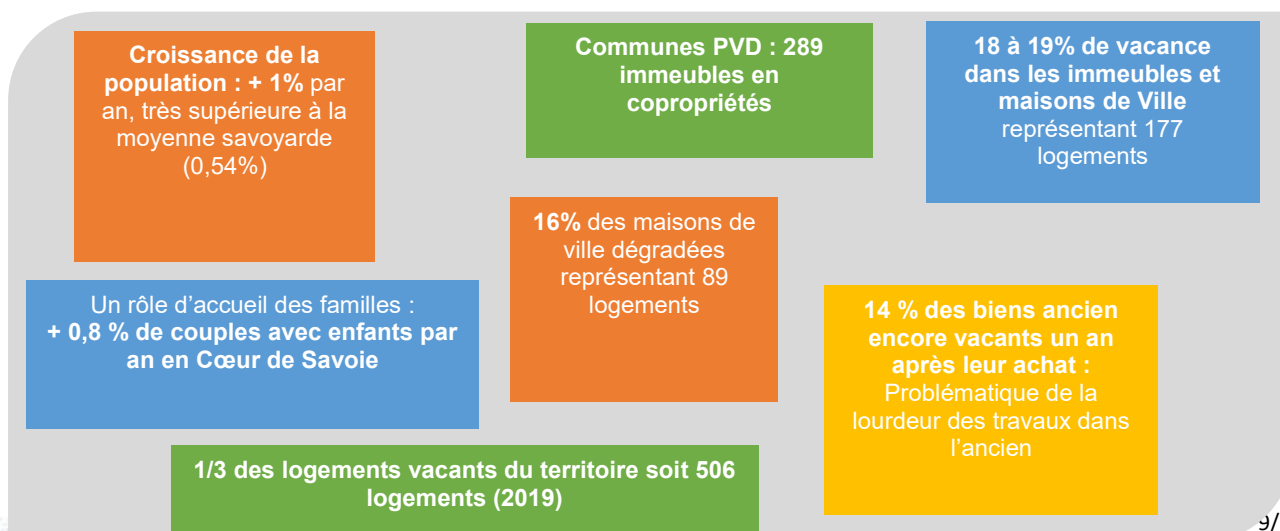
Ces axes de travail seront confortés par **une approche transversale en matière de transition énergétique environnementale**. Ils s'inscrivent dans une exigence de concertation citoyenne. Ils seront déclinés au sein d'un programme d'actions construit et partagé au sein du trinôme et avec la communauté de communes Cœur de Savoie, celle-ci pouvant, dans le cadre de ses compétences, engager des actions répondant aux enjeux identifiés. »

Les communes Petites Villes de Demain Cœur de Savoie s'engagent ainsi à développer leurs actions en pleine cohérence avec les axes de travail du CRTE, qu'elles structureront autour de cinq orientations thématiques et une orientation transversale présentées à l'article 4.

3-3 L'OPAH du territoire Cœur de Savoie, un outil au service de la stratégie d'accueil et de revitalisation des Petites Villes de Demain

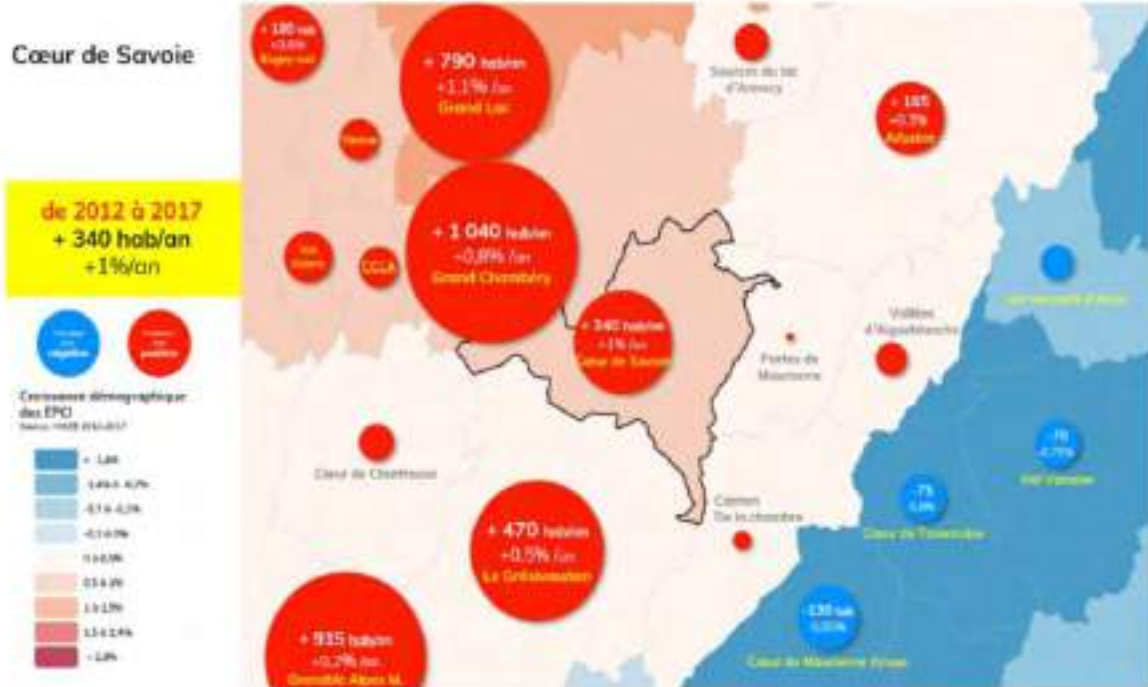
La Communauté de communes Cœur de Savoie porte une OPAH sur les 41 communes du territoire représentant 18527 logements en 2019. La présente convention valant ORT s'adosse à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2022-2027 du territoire de Cœur de Savoie (Cf. Convention en annexe). Cette dernière, lancée fin 2022 s'est basée sur une étude habitat caractérisant l'état du parc de logements du territoire ainsi que les besoins en matière d'accueil et de maintien des populations.

Quelques données clés sur l'habitat en Cœur de Savoie et dans les 3 PVD :

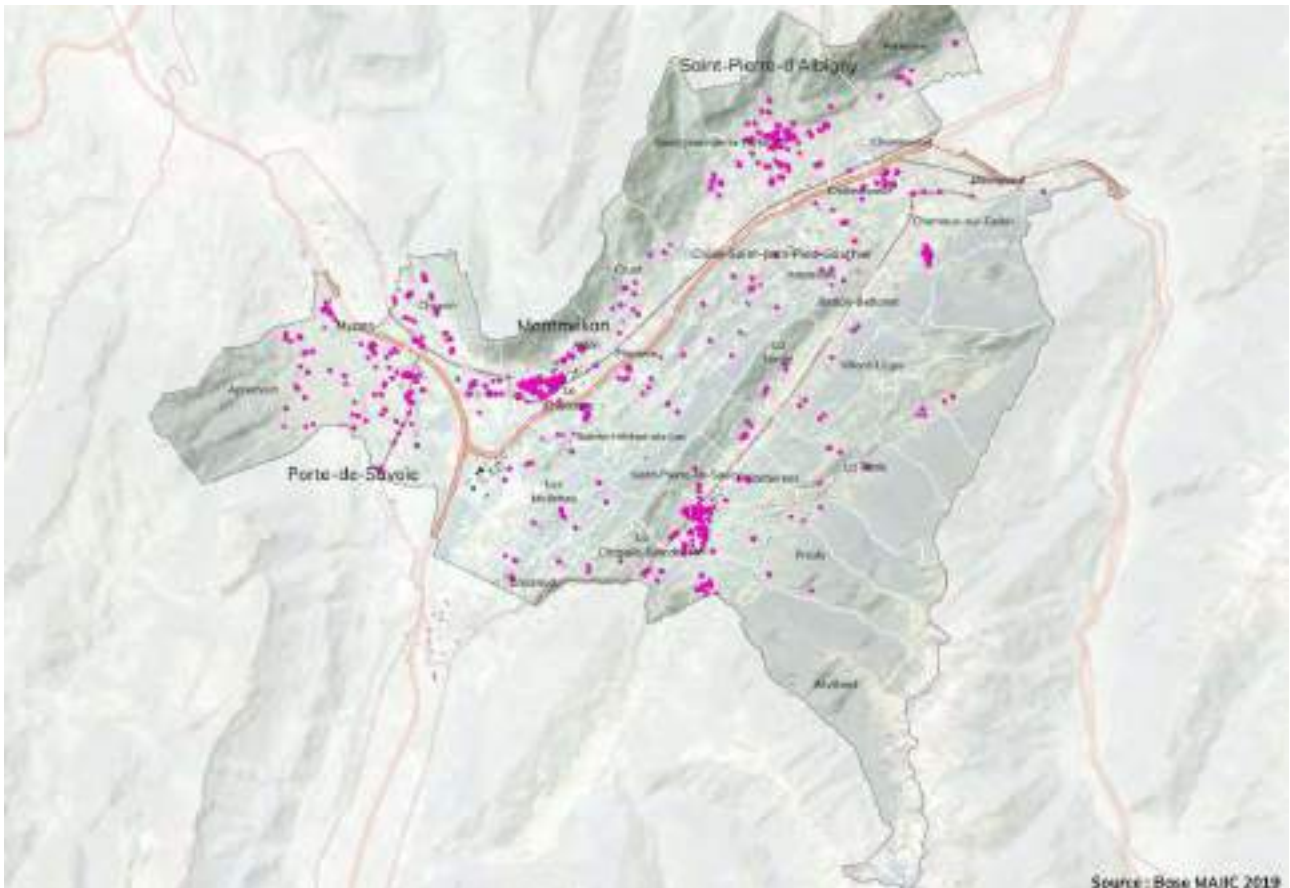


Sur les communes Petites Villes de Demain, l'étude témoigne de problématiques plurielles notamment :

- Des copropriétés nombreuses, parfois désorganisées, dans une dynamique de dégradation
- Des immeubles et maisons de ville fortement touchés par la vacance, même à la suite d'une transaction
- Des biens sans maître et/ou en état manifeste d'abandon
- Un manque de logements permettant l'accueil de familles et salariés du territoire
- Pour Montmélan spécifiquement, un parc social très important (près de 50% des logements), impliquant un travail de rééquilibrage de l'offre



Croissance démographique en Cœur de Savoie // Etude habitat CC Cœur de Savoie – Villes Vivantes 2022



Localisation des copropriétés // Etude habitat CC Cœur de Savoie – Villes Vivantes 2022





L'étude a permis de définir **6 enjeux transversaux pour bâtir l'OPAH Cœur de Savoie** demain devront répondre, notamment avec l'objectif d'accueillir et maintenir des habitants en cœur de Ville :

- 1- Valoriser la dynamique démographique (+ 340 habitants/an) et **favoriser l'installation des familles**
- 2- **Répondre aux besoins d'adaptation** (25 % de la population a 60 ans et plus), **de réhabilitation** (50 % des logements datent d'avant 1975, 550 logements visuellement dégradés), **et de reconfiguration.**
- 3- **Limiter la vacance dans les cœurs de bourgs**
- 4- **Accompagner les petites copropriétés non organisées**
- 5- **Affirmer la beauté des rues et îlots** pour chacun des cadres de vie
- 6- **Proposer un accompagnement sur mesure** aux flux de porteurs de projet et d'acheteurs dans l'ancien

Ces enjeux sont déclinés en objectifs intercommunaux. 290 rénovations de logement sont visés en 5 ans.

Annexe 2. Tableau des engagements et de suivi des objectifs

Reçu en préfecture le 05/06/2023
affiché le
ID : 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE

OPAH CDS COÛTS GLOBAUX 5 ANS		Nombre de Projets		COÛTS D'OPERATION		ENGAGEMENTS FINANCIERS						
						ANAH et Finances énergie		CCDS		Participations prévisionnelles indicatives		
						Aides aux travaux	Ingénierie TTC	Aides aux travaux	Ingénierie TTC	Communes volontaires	Département	
		5 603 078 €		4 925 989 €	737 181 €	2 038 929 €	289 106 €	987 900 €	468 075 €	379 969 €	806 008 €	
OPAH CDS	PROJETS ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ANAH	Propriétaires occupants	Energie	113	2 712 890 €	2 334 980 €	304 900 €	468 075 €	114 000 €	200 000 €		
			Adaptation	70								
			Dégradation et habitat indigne	20								
		Propriétaires bailleurs	Logements inter-dégradés	10								
			Logements dégradés	16								
			Energie	5								
	AIDES LOCALES	Copropriétés	Performance Energétique	80	80	341 250 €	225 000 €	72 000 €	38 250 €	43 800 €		
		AIDES LOCALES	Prime vacance PD (500€/mois principale - limite T3)	20	448	1 250 408 €			452 250 €	Instruction des aides complémentaires énergie	216 188 €	500 000 €
			Prime vacance PB (500€/mois principale - limite T3)	15								
			Campagnes incitatives de ravalement de façades - 4 communes cibles	60								
Fusées de logements (no log final)	15											
Création d'espaces extérieurs et de parkings	30											
Programme JEKO RENOVE Mieux Indivisibles + Copro	285											
Fonds d'aide aux initiatives liées à la Maîtrise de l'Energie (programme SUME ou similaires)	15											

Les communes Petites-Villes de Demain de Montmélian, St Pierre Albigny, Valgelon –La Rochette adoptent une démarche proactive et partenariale avec la CC Cœur de Savoie, afin d'atteindre les objectifs en volume et qualité de projets sur leur territoire.

L'OPAH précise qu'un travail complémentaire reste à mener notamment sur les territoires PVD pour :

- **faire vivre les campagnes de ravalement de façades** (Porte de Savoie, Montmélian, St Pierre Albigny, Valgelon –La Rochette)
- **réaliser des actions de prospection de l'habitat indigne** (Obj de 40 sur 5 ans), **des copropriétés dégradées** (réflexions sur un dispositif de veille – 289 copropriétés sur les 3 communes PVD) **et biens sans maitre / en état d'abandon manifeste**
- **aider à la reconversion de logements/mutation en vue de répondre à des besoins de mise en accessibilité et/ou de nouvelles typologies familiales** (suppression de RDC commerciaux vacants ne représentant plus d'atout/potentiel pour le développement de l'attractivité des centre-bourgs)

A ce titre, les communes Petites Villes de Demain s'engagent dans une démarche commune de fiches actions visant à :

- Préciser leurs modalités d'engagement dans l'OPAH
- Engager un travail complémentaire sur les aspects non traités par l'OPAH (copropriétés dégradées, biens sans maitre et vacants etc.)

3-4 Un maillage d'équipements et de services de proximité source de fortes charges

Le territoire de Cœur de Savoie et particulièrement les communes « centre » sont correctement dotées en équipements publics culturels et sportifs. Les compétences culture, sport, patrimoine, restent aujourd'hui partagées entre la Communauté de communes et les communes.

La Communauté de communes est désormais compétente pour :

- Le développement de l'accès à la culture et au sport
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Favoriser l'information et la sensibilisation au patrimoine sur le territoire de Cœur de Savoie.

Cependant, les communes Petites Villes de Demain ont chacune développé depuis plus de 30 ans, un ensemble d'équipements culturels et sportifs (gymnases, boulodromes, piscines, salles de spectacles et salles des fêtes, etc.) répondant aux besoins de leur population.

On compte par exemple plus de 31 000 m² d'équipements publics communaux à Valgelon la Rochette, quasiment le double à Montmélian.

Ces équipements connaissent un bon taux d'utilisation. Ils sont notamment fortement utilisés par les collèges de compétence départementale. Mais ils sont aujourd'hui vieillissants, pour la plupart, énergivores, et parfois devenus inadaptés à l'évolution des usages de la population.

La charge énergétique très forte et l'ambition confortée du territoire en matière de transition énergétique poussent les communes à envisager une stratégie globale de rénovation des équipements, intégrant de nouvelles sources de production énergétique (géothermie, photovoltaïque, solaire thermique, captage de chaleur fatale).

Par ailleurs, la tendance va aujourd'hui vers une réflexion en faveur de la création d'équipements, incluant des fonctions relevant de compétences communales et intercommunales.

Le dynamisme démographique du territoire et l'arrivée de nouveaux habitants, dont les besoins en services sont croissants, ont également conduit la CC Cœur de Savoie et les trois communes principales que sont Montmélian, Valgelon la Rochette et Saint Pierre d'Albigny à créer des nouveaux services ou à accompagner leur développement, notamment pour en 2022 les services dédiés à la petite enfance et à l'enfance/ jeunesse, mais aussi aux personnes âgées.

Plus de 40% des ménages de plus de 75 ans (diagnostic CRTE) vivent à domicile sur le territoire. Afin de favoriser leur maintien à domicile, il existe un CIAS, des CCAS, ainsi que des associations partenaires type ADMR qui couvrent les besoins du territoire. En complément, plus de 440 places en EPHAD existent. Ces structures méritent néanmoins une attention particulière. La structure de Valgelon la Rochette, offrant par exemple une soixantaine de lits, devra bénéficier d'une rénovation globale pour gagner en qualité d'accueil.

Si les trois communes PVD accueillent une part importante de population vieillissante, elles abritent aussi de nombreuses familles avec enfants. Pour ces populations, la qualité de l'offre de santé est essentielle. Or, le diagnostic territorial met en évidence un manque de médecins sur les territoires PVD. Saint Pierre d'Albigny est notamment classé en Zone d'Intervention Prioritaire. Valgelon La Rochette éprouve quant à elle des difficultés à assurer de bonnes conditions d'accueil et de maintien des professionnels de santé (question du logement notamment).

Enfin, concernant les services à la population (CAF, Carsat, CPAM, Pôle Emploi, Poste, Trésor Public) les communes PVD offrent un niveau relativement qualitatif, mais néanmoins fragile. Une maison Frances Services a ouvert ses portes en 2020 à Valgelon La Rochette. Saint Pierre d'Albigny dispose également de services similaires à la gare. Des permanences sont enfin effectuées à Montmélian, avec une perspective de structuration du service. Néanmoins, la présence de certains services est fragilisée : départ du trésor public de Valgelon La Rochette par exemple.

3-5 Un territoire actif mais un maillage commercial de proximité fragilisé par les zones d'activités périurbaines et la crise Covid

Le territoire de Cœur de Savoie est un territoire plutôt actif, comptant 12201 emplois dans la zone d'étude en 2019 (Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale, lieu de travail – 2019) :

- Val Gelon La Rochette : 1739 emplois
- Montmélian 2691 emplois
- Saint Pierre d'Albigny 1021 emplois

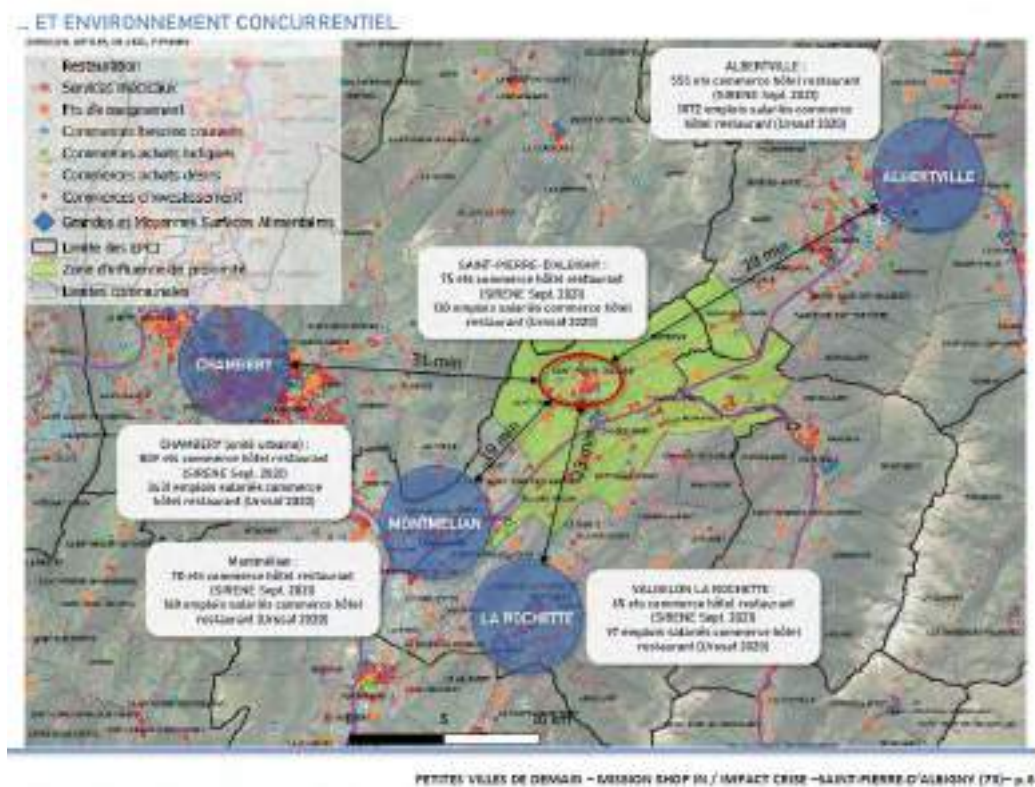
Les trois communes PVD regroupent ainsi un total de 5451 emplois à la même période, soit quasiment 45% du total des emplois de la Communauté de Communes, témoignant de leur rôle de centralité.

On peut cependant relever des éléments différenciants entre les trois communes : Alors que Montmélian et Valgelon la Rochette ont un indicateur de concentration d'emploi¹ respectivement élevé à 161 et 105, ce même indicateur ne s'élève qu'à 57 pour Saint Pierre d'Albigny.

¹ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Ces données témoignent pour Montmélian d'un rôle de centralité principale, et d'une son territoire sur la commune. Concernant Valgelon La Rochette les données témoignent d'un rôle d'accueil des actifs plutôt équilibré, mais néanmoins inférieur au volume d'actifs ayant réellement un emploi sur le territoire. Enfin, pour Saint-Pierre d'Albigny, on constate une plus grande part d'habitants travaillant hors du territoire de la commune, témoignant d'une commune plus polarisée par son environnement.

En ce qui concerne l'offre commerciale, une étude flash menée par PIVADIS en 2022 a permis d'analyser son dynamisme. Les 3 villes lauréates au programme PVD possèdent de nombreux atouts sous exploités pour la bonne commercialité de leur centre. De manière générale on remarque une diversité dans l'offre proposée. Par ailleurs, la dynamique démographique que connaît le secteur devrait impliquer un potentiel commercial en croissance favorable au développement économique de ces 3 petites villes. Pour autant, la densité de commerces est un peu plus faible que dans la moyenne des PVD et le taux de vacance plus élevé. En ajoutant à cela des linéaires commerciaux discontinus sur les 3 centres bourgs cela fausse la perception quantitative de l'offre que ce soit pour la clientèle de passage ou résidente. Ainsi, le tissu économique des 3 municipalités s'est fragilisé ces dernières années, fortement impacté par les Grandes et moyennes surfaces (GMS) éloignées des centres qui incitent la clientèle à s'éloigner. Malgré cela l'offre de proximité garde une place importante pour les ménages.



De plus, malgré un travail constant de l'Office de Tourisme pour référencer les commerçants, la part tourisme reste sous exploitée par les communes et l'intercommunalité. Ce marché représente une capacité de développement économique importante (savoir-faire et produits locaux, commerces de loisirs, hébergements vacances et tourisme d'affaire, restauration) qui serait également favorable à l'échelle locale en incitant encore plus à l'achat de proximité et tendrait ainsi vers une économie circulaire.

Cependant le maillage entre l'Office de Tourisme et les communes reste à conforter et demandera aux communes d'évoluer sur leurs rôles de relais de l'information commerciale qu'elle soit montante ou descendante.

Enfin, concernant la visibilité numérique, malgré un bon référencement des commerces sur les sites web communaux et de l'intercommunalité, ces derniers restent vieillissants sur l'onglet « commerces », peu attractifs. La veille et le recensement doivent être plus assidus afin de rester à jour. Une partie de commerçants eux-mêmes restent de manière générale peu intéressés par la communication et la vente numérique.

Enfin, vient s'ajouter à ce constat une signalétique ne mettant pas avant les centres-bourgs, ses commerces et parkings.

Cependant, malgré ces constats, des leviers ont été identifiés par l'étude SHOP'IN PIVADIS afin de répondre au mieux aux besoins à pourvoir. Cette étude détaille les outils mobilisables par les trois communes Petites Villes de Demain pour intervenir en soutien au commerce et à l'attractivité des centres-bourgs :

- Outils à action directe

- Urbanisme réglementaire à l'échelle du SCOT : identification des de nouvelles activités, précision des attendus architecturaux, des linéaires commerciaux etc.
 - Urbanisme réglementaire à l'échelle des PLU : précisions de minimums et maximums de surfaces d'implantation, prescriptions architecturales et paysagères, linéaires commerciaux prioritaires etc.
 - Interventions foncières et immobilières : droit de préemption commercial pour les murs et fonds de commerces
 - Politique fiscale
 - Aménagements urbains et mobilité : réaménagement des espaces publics en vue d'influencer l'image et la fréquentation de certains secteurs
 - Promotion du territoire : Mise en place d'une structure d'accueil des marchés non sédentaires
 - Appui aux démarches collectives : soutien à la démarche de consommation en circuits courts, soutien au développement de l'attractivité numérique des commerces
- Outils à action indirecte :
- Urbanisme réglementaire à l'échelle du SCOT : conditions d'implantation hors site DAAC
 - Urbanisme réglementaire à l'échelle des PLU
 - Interventions foncières et immobilières : Veille sur les DIA
 - Politique fiscale : taxation des locaux, allègements des contraintes fiscales (uniquement valable pour Montmélian)
 - Aménagements urbains et mobilité : appui aux démarches locales visant à favoriser les pôles à l'échelle des bassins de vie
 - Promotion du territoire : marketing territorial
 - Appui aux démarches collectives : accompagnement à la structuration des associations commerçantes

Les communes Petites Villes de Demain de Cœur de Savoie s'engagent à explorer la mise en œuvre de ces outils et les déployer, lorsqu'ils s'avèrent pertinents, au travers des fiches actions présentées dans les conventions communales

3-6 Une stratégie touristique, culturelle et de loisirs en cours de mutation

Cœur de Savoie doit intégrer dans sa réflexion PVD les axes autour du tourisme, des loisirs sportifs, de la culture comme potentiel majeur de développement des centralités. En effet, Cœur de Savoie bénéficie naturellement de sa position d'entrée de massifs (Belledonne, Bauges, proximité de Chartreuse), d'une population et de flux de voyageurs en transit vers les massifs de haute montagne, tournés vers les activités de plein air. Les communes bénéficient également d'un cadre différenciant de qualité, grâce à la présence du vignoble savoyard sur deux des trois communes. Saint Pierre d'Albigny, Montmélian et Valgelon La Rochette doivent capitaliser sur ce potentiel endogène, c'est pourquoi les actions développées par les trois communes ont un fort intérêt à s'appuyer sur la stratégie touristique et loisirs récemment renouvelée de Cœur de Savoie.

La CC Cœur de Savoie a impulsé depuis 2019, un travail de refonte de sa stratégie touristique et de loisirs. L'objectif partagé avec les acteurs socio-économiques du tourisme était de :

- (Re)définir les orientations stratégiques touristiques cohérentes du territoire,
- Rassembler sous un projet commun et des actions concrètes les acteurs touristiques, la population et les élus,
- Disposer d'une vision prospective et agile pour répondre aux évolutions des marchés dans le temps et mieux s'adapter,
- Renforcer l'attractivité touristique et économique du territoire de manière viable et durable.

L'étude menée par Cœur de Savoie a permis de démontrer que si le territoire ne constitue pas en soi aujourd'hui une destination touristique, il bénéficie d'atouts forts pour se positionner sur des activités différenciantes telles que l'œnotourisme ou le parapente. L'étude constate cependant que l'organisation et la cohésion entre les acteurs autour d'une image de marque partagée fait cependant encore défaut.

La focale retenue par les partenaires à la suite de ce travail est celle **d'un agritourisme responsable en Cœur de Savoie** basé sur :

- Un **territoire de loisirs**
- Un **territoire de courts séjours responsables**

Et une stratégie en quatre axes :

- Structuration de la filière,
- Développement de l'offre
- Promotion commerciale
- Innovation

Un des premiers jalons de cette stratégie a été la création de l'Etablissement Public d'Intérêt Commercial (EPIC) office de tourisme en 2021, structure sur laquelle les communes PVD pourront s'appuyer pour développer et promouvoir leurs actions.

Grâce à la présence d'espaces naturels, de patrimoine historique et d'équipements culturels, Saint-Pierre d'Albigny,

Valgelon La Rochette et Montmélian ont la capacité à concevoir une offre complète de nature à rendre plus attractifs leurs centre-bourgs et surtout cohérente avec la stratégie Cœur de Savoie.

On notera notamment parmi ces atouts :

- 2 bases de loisirs et de tourisme de proximité autour du Lac de Carouge et du Lac Saint Clair
- La présence d'un musée historique à Valgelon la Rochette
- Le musée de la Vigne et du Vin de Montmélian,
- Le Fort et les remparts de Montmélian
- Les Châteaux de Miolans et de Valgelon La Rochette
- La présence de Vignes sur les communes de Montmélian et Saint pierre d'Albigny,
- La présence d'entreprises témoignant de savoir-faire historiques (Carton Board à valgelon la Rochette)
- Un patrimoine vernaculaire important, notamment constitué de bâtisses anciennes (Maison Mantou) à St Pierre d'Albigny, bâtiment de la Madeleine à ValGelon La Rochette
- Et enfin une offre événementielle originale comme le festival du cinéma de Montmélian

Les trois communes approfondissent actuellement, en lien avec leurs partenaires, le travail à mener pour renforcer le rôle structurant de ces éléments.

Article 4 – Les orientations stratégiques du territoire

Les 3 communes s'entendent sur les enjeux communs suivants : renforcer leur rôle de centralité, poursuivre une gestion économe et équilibrée de l'espace dans les domaines de l'habitat, de l'activité économique et commerciale, mettre en scène les espaces et milieu naturels, les entrées de ville et améliorer le cadre de vie, promouvoir les circuits courts d'achat, d'emplois et de tourisme de proximité, mettre en œuvre une offre de mobilité plus efficace, développer un projet solidaire et intergénérationnel, gérer durablement les ressources (eau, énergie, biodiversité...)

Pour répondre à ces enjeux, les 3 communes, en lien avec l'intercommunalité se sont entendues sur 6 orientations stratégiques, déclinées chacune en différents axes de travail et thématiques :

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel 1-2 Rénover le parc social et/ou public existant 1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées 1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité 2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux 2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture 2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants 3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale 3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics 4-2 Engager la rénovation d'équipements publics 4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements 5-2 Porter d'une dynamique événementielle 5-3 Mieux communiquer en direction des usagers 5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

4-1 Habiter le territoire

Les communes, accompagnées de la Communauté de Commune, s'engagent à porter des actions sur la thématique de

l'habitat visant à :

- Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel
- Rénover le parc social et public existant
- Accompagner les copropriétés privées dégradées (désorganisées ou en voie de dégradation)
- Améliorer les espaces contigus

L'enjeu premier est de maintenir une qualité d'habiter pour les habitants du territoire, notamment les habitants visant le parc social (particulièrement présents à Montmélian), mais aussi dans le parc privé dit « parc social de fait » fortement présent sur les trois communes.

Les trois communes souhaitent aussi se donner les moyens d'attirer et d'accueillir de nouvelles populations, en proposant une offre de logements nouveaux, en cœur de bourg ou en proximité immédiate. Cette orientation permettra à Montmélian d'engager un rééquilibrage de son offre (plus de 45% de parc social), pour répondre aux attentes des nombreux ménages d'actifs du territoire. Elle permettra aux deux autres communes de compléter leur offre d'accession sociale et/ou libre à la propriété, en réponse au fort dynamisme du territoire (pour rappel + 1% de solde démographique pour Cœur de Savoie, contre 0,8% pour le Grand Chambéry)

Enfin, ces interventions s'accompagneront d'un travail sur l'amélioration des espaces publics résidentiels contigus, ainsi que plus généralement des aménagements urbains (voirie et parcs).

Notons quelques-uns des projets communaux et intercommunaux s'inscrivant dans cette orientation stratégique :

- Fiche action intercommunale : Mise en place d'une action de veille et d'accompagnement concernant les petites et moyennes copropriétés dégradées, de lutte contre la vacance et d'anticipation des périls (adresses identifiées sur les trois communes)
- Fiches actions communales concernant la requalification de logements communaux : Valgelon La Rochette, Montmélian
- Fiches action concernant la création de logements (phase étude) : Comte Rouge et Triangle Sud à Montmélian notamment
- Fiches actions concernant le recyclage foncier / immobilier en logements : Montmélian opérations des Martins et Gendarmerie.
- Fiches actions concernant la requalification d'espaces résidentiels (Capucin, Grésivaudan, René Cassin à Montmélian) ou la requalification des espaces publics et voiries contigus (Valgelon la Rochette, St Pierre d'Albigny)

4-2 Faciliter les déplacements

Les 3 communes et la Communauté de communes souhaitent porter des actions visant à faciliter les déplacements tous modes au travers des quatre sous orientations suivantes :

- Requalifier les gares et les ouvrir à la multimodalité
- Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux
- Faciliter les déplacements alternatifs à la voiture
- Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics.

Elles portent diverses actions complémentaires y contribuant notamment :

- Amélioration des abords de gare : Démolition d'une friche à Montmélian
- Création d'une voie verte (tranche 1) à Valgelon la Rochette et réflexion sur l'amélioration globale des circulations modes doux
- Création d'une aire de services vélo à St Pierre d'Albigny,
- Remise à niveau des pistes cyclables de Montmélian
- Intervention sur les axes structurants des communes : RD202 et RD925 à Valgelon la Rochette, Paul Louis Merlin, Gontrie, Civeyrac et Gare à Montmélian

Ces actions devront notamment s'articuler, à l'échelle intra-communale et Départemental, avec le schéma cyclable intercommunal, la politique départementale de vélo-tourisme et d'entretien des voiries

4-3 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité

Le renforcement de l'attractivité économique et commerciale du territoire Petites Villes de Demain de Cœur de Savoie sera notamment porté de manière mutualisée par la manager de commerces.

Des interventions similaires sont déclinées au regard des problématiques de chacune des communes, mises en exergue notamment par l'étude PIVADIS financée par la Banque des Territoires :

- Appui à la redynamisation des marchés hebdomadaires : St Pierre d'Albigny et Montmélian
- Développement d'une nouvelle dynamique commerciale : 3 communes concernées par un appui à l'identification, l'implantation, la structuration, la communication des commerçants
- Appui aux porteurs de projets sur certains locaux stratégiques identifiés (Halle couverte de Valgelon La Rochette, 2 locaux commerciaux à Montmélian notamment)

4-4 Maintenir et développer les services et équipements publics

Les trois communes doivent chacune mener des interventions fortes en vue de maintenir et développer leurs services et équipements publics, ceci au regard des charges de centralité qu'elles portent, et de la position qu'elles occupent dans l'organisation territoriale (Cœur de Savoie, extension du rayonnement de certains équipements au secteur sud du bassin chambérien). Les trois communes disposent d'un parc d'équipements publics conséquent, dont certains sont anciens (construction années 1980/1990) et n'ont jamais bénéficié de rénovation énergétique et structurelle d'ampleur. Ceci est d'autant plus une nécessité que la crise énergétique, renforcée depuis février 2022 par le conflit russo-ukrainien,





a fait exploser pour les trois communes la charge des coûts énergétiques (pour ex d'approvisionnement du gaz pour Montmélian entre 2021 et 2023.

Pour autant, les trois communes bénéficient d'une importante attractivité et doivent poursuivre leurs efforts pour développer de nouveaux équipements encore manquants dans leur offre.

Par conséquent, les trois communes se donnent pour objectifs :

- L'implantation de nouveaux services et équipements publics
- La rénovation d'équipements publics
- La mise en accessibilité numérique de certains équipements publics.

On peut notamment répertorier :

- De nombreuses fiches actions concernant la rénovation d'équipements publics sportifs (Valgelon la Rochette et Montmélian), de bâtiments administratifs (Mairie de St Pierre d'Albigny, future Mairie de Valgelon la Rochette et ancienne Mairie Montmélian, ancienne gendarmerie de Montmélian), ou encore d'écoles
- La création d'équipements structurants mutualisés ou mutualisables : pôle culturel de St Pierre d'Albigny, pôle Enfance de Valgelon la Rochette, cuisine centrale de Montmélian notamment.
- La création d'un espace numérique au pôle Albert Camus (Montmélian)

Ces rénovations et créations d'équipements se feront en poursuivant l'ambition de sobriété énergétique du territoire, avec un regard nécessaire sur l'optimisation des coûts de fonctionnement (autoproduction notamment)

4-5 Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité

Cœur de Savoie repositionne son offre touristique, culturelle, sportive et de loisirs de proximité et pourra s'appuyer sur les actions développées ou en intention dans chacune des communes, visant à :

- La création ou la rénovation d'équipements
- La création d'une dynamique événementielle
- Le renforcement des actions de communication visant à valoriser le territoire
- Le déploiement d'une signalétique attractive

Parmi ces actions, on compte notamment :

- Les aménagements des bases du Lac Saint Clair et réflexions sur l'aménagement du lac de Carouge
- La création d'un Pumptrack à Valgelon la Rochettes et les réflexions en cours sur la création de petits équipements sportifs de proximité (City Stade à St Pierre d'Albigny)
- Les réflexions en cours sur l'évolution /le développement des musées historiques de Valgelon la Rochette et Montmélian, le musée de la Vigne et du Vin de Montmélian
- Les actions en intention concernant l'offre culturelle locale (festival du cinéma et de la Photo de Montmélian, événements culturels à Valgelon la Rochette et à St Pierre d'Albigny)

6 4-Mobiliser autour du projet

Enfin, les trois communes et la Communauté de communes de cœur de Savoie portent deux postes de Cheffe de projet Petites Ville de Demain et de Manageur de commerces dont les missions visent directement ou indirectement à :

- Animer le réseau d'élus et partenaires autour du projet PVD du territoire,
- Faciliter la mise en place d'instances transversales de travail entre technicien,
- Appuyer les communes dans la mise en place de démarches de concertations / informations publiques liées au projet.

Cette orientation est présente en filigranes dans l'ensemble des fiches actions présentées.

Article 5 – Le plan d'actions

Le plan d'actions ci-après présente la traduction opérationnelle du projet de territoire Petites Villes de Demain Cœur de Savoie. Le détail des actions est présenté dans chaque convention communale. Ce plan d'actions est évolutif et sera soumis à discussions lors des comités de projets qui se tiendront à minima une fois par an à partir de la date de signature de la convention chapeau et des conventions communales valant ORT.

Les périmètres d'ORT communaux sont précisés dans chacune des conventions communales et sont présentés en annexe de la présente convention.

5-1 Fiches actions portées à l'échelle intercommunale

Etant portées par l'intercommunalité, les fiches actions citées ci-après sont présentées en annexe de la présente convention. Elles feront l'objet d'une présentation en maquette financière annuelle

N°	Dénomination	Secteur ORT	Orientation	Nature de l'action
1.1	Création d'une légumerie conserverie		4-1 Maintenir et développer les services et	Finalisation étude de faisabilité Programme



			équipements publics, Implanter de nouveaux services et équipements publics	Travaux
1.2	Etude habitat – Déploiement OPAH (rénovation énergétique, façades)	X (En partie)	1-2 Habiter le territoire, rénover le parc existant	Action d'accompagnement
1.3	Etude habitat - approfondissement OPAH (Copropriétés, vacances, périls, diversification)	X (En partie)	1-3 Habiter le territoire, accompagner la rénovation de l'habitat dégradé	Diagnostic sociotechnique et juridique Etude pré-opérationnelle
1.4	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée		4-1 Maintenir et développer les services et équipements publics, Implanter de nouveaux services et équipements publics	Action d'accompagnement
1.5	Construction d'un bâtiment d'accueil collectif d'enfants de 3 à 11 ans à Val Gelon La Rochette (cf détail fiche action dans convention communal ValGelon La Rochette)	X	4-1 Maintenir et développer les services et équipements publics, Implanter de nouveaux services et équipements publics	Etude programmatique MOE et travaux

Les fiches actions ci-après ont une vocation supra-communales, intégrant des fonctions découlant à la fois de compétences communales et intercommunales. Elles sont présentées dans les conventions communales

- Pôle culturel et de services (Maison France Services) St Pierre d'Albigny (Fiche action 4)
- Construction d'un bâtiment d'accueil collectif d'enfants de 3 à 11 ans à Val Gelon La Rochette (sous maîtrise d'ouvrage intercommunale) et rénovation de l'actuel centre d'animation (Fiches action 5 et 5ter)

Une fiche action en intention « Comptoir Cœur de Savoie » concernant la création d'une vitrine touristique et de loisirs du territoire pourra être développée (aujourd'hui en intention) courant 2023.

5-2 Fiches actions portées par Montmélian

N°	Dénomination	Secteur ORT
1.1	Rénovation en logements de l'ancienne gendarmerie	X
1.2	Densification secteur Des Martins après démolition	X
1.3	Densification Comte Rouge et réaménagement des espaces publics	
1.4	Triangle sud : études techniques et juridiques	
1.5	Requalification des espaces extérieurs Capucins	
1.5 bis	Requalification des espaces extérieurs Grésivaudan - Phase étude	
1.6	Requalification de la place René Cassin	
1.7	Démolition anciennes friches Guerraz et connexion gare	
1.8	Amélioration des abords de la gare - Avenue de la Gare	X
1.8bis	Amélioration des abords de la gare - Gontrie / Civeyrac	
1.9	Requalification de l'avenue Paul Louis Merlin - étude	
1.9 bis	Requalification RD 1006 - étude	
1.10	Traitement des trottoirs et de la traversée du centre-ville - étude	X
1.11	Mise à niveau des pistes cyclables communales et de leur signalétique	X (En partie)
1.12	Accompagnement aux porteurs de projets locaux Viboud Falquet	X
1.13	Manager de commerces - développement nouvelle dynamique commerciale	X
1.13bis	Manager de commerces - développement du marché hebdomadaire	X
1.14	Terrain tout temps Rugby	
1.15	Etude pour la création d'une salle documentaire d'ampélographie	X
1.16	Réfection de la toiture du boulodrome et installation d'une centrale photovoltaïque	
1.17	Pôle Albert Camus - Création d'une nouvelle cuisine centrale	
1.17bis	Pôle Albert Camus - Réfection FJT / Pôle multipartenarial et de services	

1.18	Réfection de la toiture de l'école Pillet Will	
1.19	Réfection ancien Hôtel de Ville	
1.20	Rénovation de l'espace Léonard de Vinci - SPLS Diagnostic et étude de programmation	
1.21	Extension du gymnase Kotinos	
1.22	Rénovation ancienne gendarmerie (locaux IA et Aider)	X
1.23	Eclairage public	X (En partie)
1.24	Rénovation grand bassin centre nautique - phase travaux	
1.25	Renforcement structure du bâtiment accueillant le centre de loisir	Travaux imminents

11 fiches actions en intention complètent ce projet de territoire :

- Intention - Rénovation Démolition immeuble le Bonvoisin
- Intention - Création écoquartier solaire Zone sud (suite fiche action 1-4)
- Intention - Requalification des logements communaux (suite fiche action 1-18)
- Intention - Amélioration des abords de la gare
- Intention - Requalification RD1006
- Intention - Création d'un ascenseur pour le parking souterrain de l'église
- Intention - Création d'un terrain tout temps Football
- Intention - Requalification ancien centre technique en vitrine touristique
- Intention - Développement du musée Montmélian
- Intention - Création d'une maquette virtuelle du fort
- Intention - Amplification développement du festival du cinéma

5-3 Fiches actions portées par Valgelon la Rochette

N°	Dénomination	Secteur ORT
2.1	Rénovation des logements communaux (phasage selon couts)	X (En partie)
2.2	Voie verte tranche 1 et étude tranche 2	X (En partie)
2.2bis	RD 925	
2.2ter	Développer l'offre de déplacements alternatifs	X
2.3	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale	X
2.3bis	Événementiel et réfection de la Halle	X
2.3 ter	Aménagement commercial : réaménagements vers le centre bourg	X
2.4	Rénovation énergétique des équipements sportifs - phase étude - Gymnases	X
2.4bis	Rénovation énergétique des équipements sportifs - phase étude - Piscine	X
2.4ter	Rénovation énergétique des équipements sportifs - phase étude - Boulodrome	
2.5	Création équipement public - Pôle enfance (MO EPCI)	X
2.5bis	Rénovation équipements publics - Mairie (phase étude)	X
2.5ter	Rénovation Ludothèque / salle des fêtes / espace jeunes	X
2.6	Rénovation du château - phase étude	
2.7	Restructuration complète de l'EHPAD	
2.8	Création ou rénovation d'équipements touristiques - Pumtrack	
2.8bis	Création ou rénovation d'équipements touristiques - étude et réaménagement base St Clair	
2.8ter	Rénovation musée St Jean	X

5-4 Fiches actions portées par St Pierre d'Albigny

N°	Dénomination	Secteur ORT
3.1	Travaux d'aménagement du centre bourg	X
3.2	Rénovation de la Mairie et du cinéma	X
3.3	Création d'une aire de services vélo - Carouge	
3.4	Création d'un nouvel équipement culturel mutualisé CC	X
3.5	Requalification de la Maison Mantou	X
3.6	Développement du marché et événementiel	X
3.7	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale	

Trois fiches actions « d'intention » complètent ce projet de territoire :

- Diversification fonctionnelle de la gare
- Rénovation de la piscine

- Création d'un city stade

Les fiches actions à approfondir intègrent néanmoins la présente convention, témoignant de la volonté de la commune d'avancer rapidement sur ces sujets

L'ensemble des actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 de la présente convention. Les fiches actions sont décrites en annexe des conventions communales. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE CC Cœur de Savoie.

L'inscription formelle des actions dans le programme est validée par le comité de projet Petites Villes de Demain Cœur de Savoie, en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le planning prévisionnel des actions ainsi que la maquette financière de chaque territoire (financements indiqués à titre provisoire devant faire l'objet d'une validation par les instances des différents partenaires financeurs) sont également présentés dans les conventions communales valant ORT.

Les actions en intention seront présentées ultérieurement à la maquette financière générale et au planning prévisionnel des projets.

Le préfet pourra saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

5.2. Projets en maturation

Les projets en cours de maturation sont listés ci-avant. Ils feront l'objet de précisions dans les conventions communales valant ORT. Un état de leur avancement sera réalisé lors des Comités de projet Petites Villes de Demain.

Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie à Cœur de Savoie tout au long du programme Petites Villes de demain :

Les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...) : Ces partenaires ont été associés tout au long du processus d'élaboration de la convention et des fiches actions détaillées dans les conventions communales. Chaque financeur instruira les demandes de soutien en ingénierie et/ou en financement selon les modalités et instances qui lui sont propres.

- les services déconcentrés de l'Etat, notamment la Direction Départementale des Territoires de la Savoie, mais également la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports entre autres.
- les collectivités territoriales, notamment le Département, dans le cadre de ses politiques de droit commun
- la société publique locale et l'Etablissement public foncier de la Savoie
- les agences techniques départementales, notamment AGATE, l'Agence Alpine des Territoires
- les architectes conseils
- des sociétés telles que Gares et Connexions

Cœur de Savoie activera l'accompagnement de ces partenaires au cas par cas suivant l'avancement des différents projets présentés aux fiches actions, selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Il conviendra de préciser lors de chaque comité de projet annuel ainsi que dans le bilan du contrat, la contribution de chacun.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Le soutien au territoire passera également par des commandes de prestations ou des marchés d'étude, afin d'approfondir certains points spécifiques. Les modalités de ces soutiens sont précisées dans les fiches actions communales.

Enfin, la CC Cœur de Savoie et les communes Petites Villes de Demain bénéficient tout au long du programme d'un appui en ingénierie apporté par :

la manager de commerces,
la cheffe de projet Petites villes de demain.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.



7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la CC Cœur de Savoie et les communes de Valgelon La Rochette, Montmélian Saint-Pierre d'Albigny assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie de leurs habitants et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires et la communauté de communes Cœur de Savoie ont désigné un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes et la communauté de communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La CC Cœur de Savoie et les communes de Montmélian, Saint Pierre d'Albigny et Valgelon la Rochette s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les collectivités signataires s'engagent chacune à leur niveau à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation



commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme en particulier du Club ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

7.4. Engagements des autres opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Le détail des opérations concernant ces opérateurs est précisé dans les conventions communales.

7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.6. Maquette financière

Chaque collectivité (CC Cœur de Savoie, Communes de Montmélian, St Pierre d'Albigny, Valgelon La Rochette) établira sa maquette financière pluriannuelle qui sera annexée au présent document.

Elles sont mises à jour au fil de l'eau et présentées au comité de pilotage. Les maquettes financières annuelles (consolidation au 31 décembre) sont adressées chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, les maquettes financières annuelles sont adressées à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

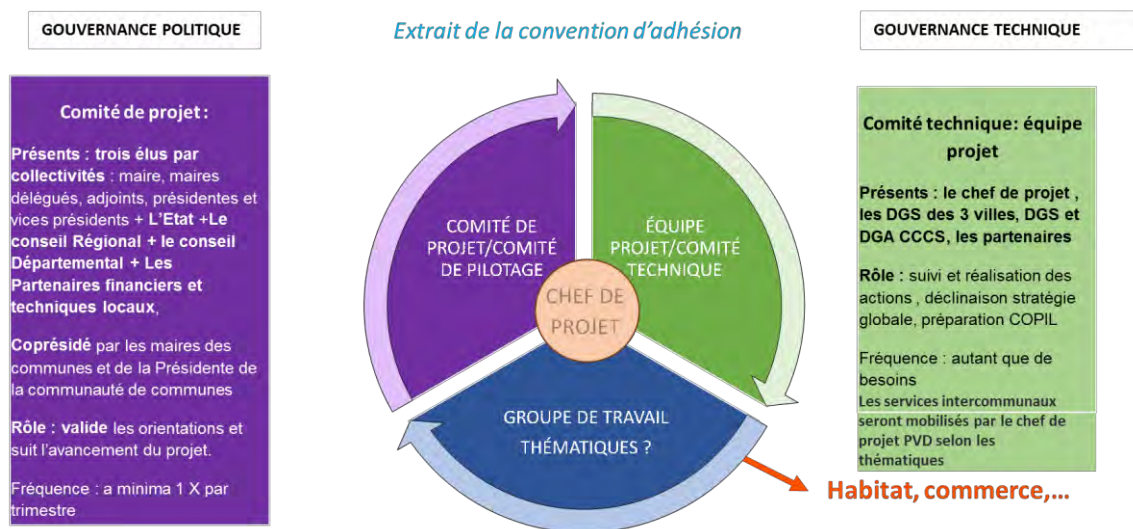
La Communauté de Communes Cœur de Savoie met en place pour le compte des trois communes Petites villes de Demain de Valgelon La Rochette, Saint Pierre d'Albigny et Montmélian une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi



et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat.

Cette gouvernance s'inscrit en continuité de celle mise en place au travers de la convention cadre signée en juillet 2021.

Schéma de gouvernance retenu par le territoire :



Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah. Selon les sujets traités, d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain pourront être conviés au coup par coup.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

La cheffe de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

La cheffe de projet pourra également associer aux comités techniques Petites Villes de Demain tout technicien intercommunal compétent pour apporter son éclairage sur les actions développées par les communes.

Enfin, la cheffe de projet Petites Villes de Demain pourra siéger, selon les besoins, aux instances des différents dispositifs thématiques portés par la CC Cœur de Savoie et les communes. Il participera notamment autant que de besoin aux instances de suivi de l'OPAH.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par la cheffe de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des

parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués au travers des indicateurs suivants :

Orientation 1 Habiter le territoire

Indicateur	Référence	Objectif
Taux de croissance de la population	Insee	Maintien à la hausse
Nombre de logements rénovés (OPAH)	OPAH	A préciser selon fiche action 2 CC Cœur de Savoie
Taux de vacance	MAJIC	Baisse

Orientation 2 Faciliter les déplacements

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution de la part des voies modes doux en site propre	Linéaire en km (données communales)	Hausse
Fréquentation des usagers modes doux	Comptage (données communales)	Hausse
Satisfaction usager	Questionnaires communaux	Hausse

Orientation 3 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de points de vente	Insee et/ou comptage communal	Hausse
Nombre d'emplois du territoire	Insee	Hausse
Taux de vacance commerciale	Comptage sur le terrain	Baisse
Nombre de commerçants présents sur les marchés hebdomadaires	Données communales	Maintien à Valgelon la rochette, hausse à Montmélian et St Pierre d'Albigny

Orientation 4 Maintenir et développer les services et équipements publics

Indicateur	Référence	Objectif
Gain énergétique	Diagnostic énergétique avant et après travaux °	Gain supérieur à 30%
Surface d'équipements concernés par un projet de rénovation énergétique sur surface totale	Données communales – Schéma directeur immobilier et énergétique °	Taux /volume à définir
Satisfaction usagers	Enquêtes communales	Atteindre un plancher de 70% de satisfaction

Orientation 5 Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité

Indicateur	Référence	Objectif
Volume de participation aux événements de la commune	Données communales/ associatives	Hausse
Taux de fréquentation des structures culturelles	Données communales/ associatives	Hausse
Nombre de licenciés des clubs sportifs	Données communales/ associatives	Hausse

Fréquentation des lieux de touristes et loisirs de proximité	Données communales/ associatives	Hausse
--	----------------------------------	--------

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat. Le périmètre retenu pour l'ORT est lui, valable durant 5 ans à compter de la date de signature de la présente convention.

La convention est évolutive et pluriannuelle sur la période 2023-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

A l'issue d'une phase de finalisation de précision des contenus et financements pour les actions, les conventions communales détaillées seront soumises à l'approbation de l'ensemble des signataires de la présente convention. Il en sera de même des fiches actions successives, qui devront être validées par le comité de projet. Ainsi à tout moment les membres signataires peuvent soumettre une action supplémentaire au plan d'action initial, qui après analyse de sa cohérence, de sa contribution au projet global de revitalisation pourra alors être annexé à la convention



Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention. Si toutefois seule une commune souhaite mettre fin à sa participation au programme PVD, la présente convention demeurera effective pour les autres. Un avenant le formalisera.

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de XXX à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de XXX.

Convention établie le

à Montmélian

Le Préfet de la Savoie

La Présidente de la communauté de
communes Cœur de Savoie

Béatrice SANTAIS

Le Maire de Valgelon La Rochette

Le Maire de Saint Pierre d'Albigny

David ATES

Michel BOUVIER

Le Maire de Montmélian

Béatrice SANTAIS

Sommaire des annexes


Annexe 1 – Orientations stratégiques et projets communaux et intercommunaux

Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 – Fiches actions CCCS 2023/2024

Annexe 4 – Maquette financière des actions portées par CC Cœur de Savoie

Orientations stratégiques et projets communaux et intercommunaux

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 Publié le 
 ID : 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel 1-2 Rénover le parc social et/ou public existant 1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées 1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité 2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux 2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture 2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants 3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale 3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics 4-2 Engager la rénovation d'équipements publics 4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements 5-2 Porter d'une dynamique événementielle 5-3 Mieux communiquer en direction des usagers 5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

Valgelon-La-Rochette

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel
	1-2 Rénover le parc social et/ou public existant
	1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées
	1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité
	2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux
	2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture
	2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants
	3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale
	3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics
	4-2 Engager la rénovation d'équipements publics
	4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements
	5-2 Porter d'une dynamique événementielle
	5-3 Mieux communiquer en direction des usagers
	5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

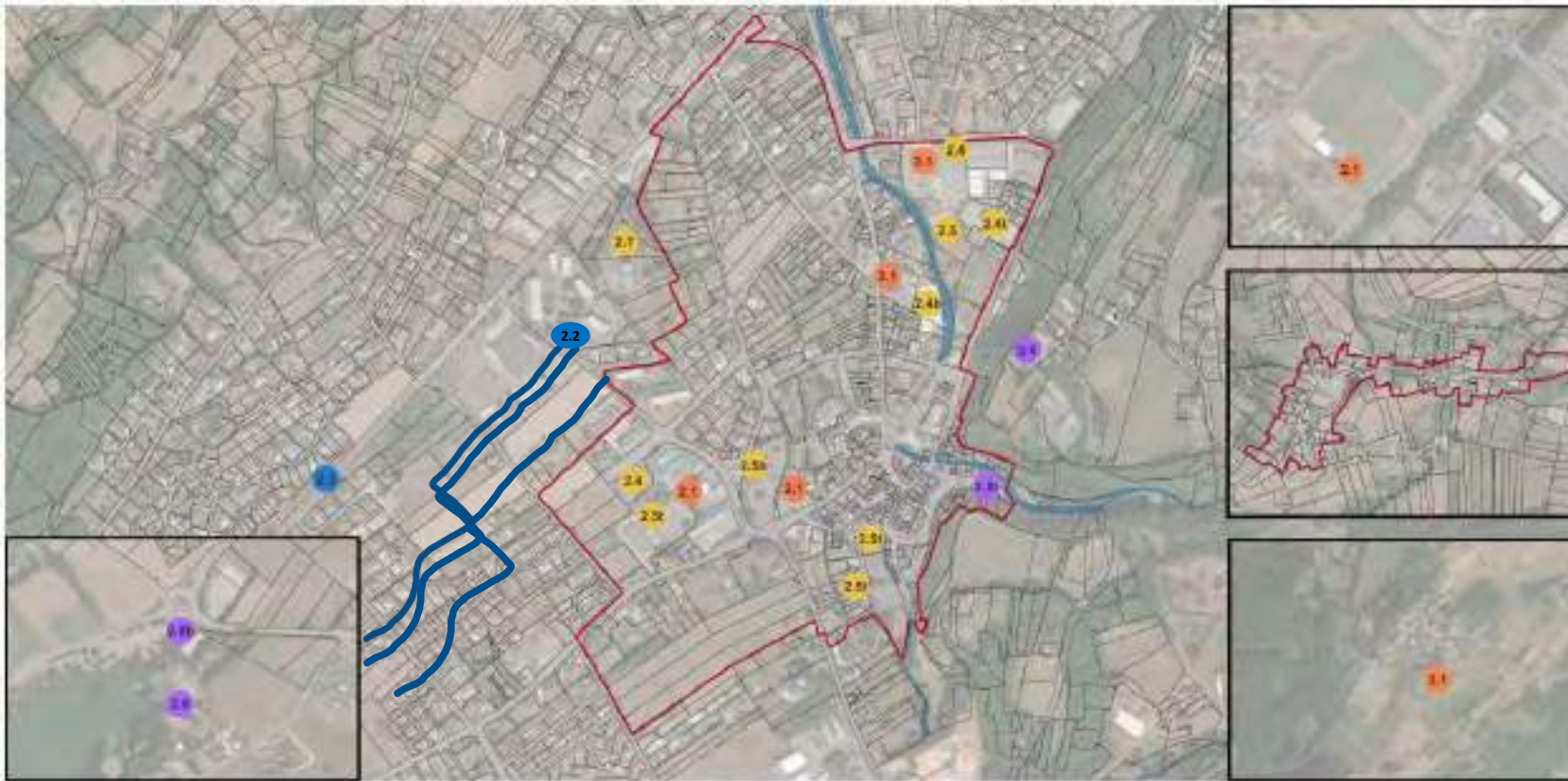
N°	Dénomination	
2.1	Rénovation des logements communaux (phasage selon coûts)	1-1
2.2	1ère Tranche Voie Verte (travaux)	2-2
2.2b	RD 925	2-2
2.2 t	Développer l'offre de déplacements alternatifs	2-2
2.3	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale	3-2
2.3b	Événementiel et rénovation de la Halle (études)	3-1 3-2
2.4 à 2.4t	Rénovation énergétique des équipements sportifs (études)	4-2
2.5	Création d'un pôle enfance (MOA EPCI)	4-1
2.5b	Rénovation équipements publics et sportifs - Mairie	4-2
2.5T	Rénovation Ludothèque / salle des fêtes / espace jeunes	4-2
2.6	Rénovation du château (études diagnostique)	5-1
2.7	Restructuration EPHAD	4-2
2.8	Création pumphack (études et travaux)	5-1
2.8b	Création ou rénovation d'équipements touristiques - étude et réaménagement base St Clair	5-1
2.8t	Rénovation musée St Jean	5-1

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 Publié le
 ID : 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE


Actions en réponse aux orientations retenues par le territoire

Valgelon-La-Rochette

Priorités 2023



0 100 200 m



N°	Dénomination	Axes stratégiques	Secteur ORT
2.2	1ère Tranche Voie Verte (travaux)	2-2	
2.3 b	Actions manager de commerce /Événementiel et rénovation de la Halle (études)	3-1/3-2	X
2.4 à 2.4t	Rénovation énergétique des équipements sportifs (études)	4-2	En partie
2.5	Création d'un pôle enfance (études EPCI)	4-1	X
2.8	Création pumtrack (études et travaux)	5-1	

Actions en réponse aux orientations retenues par le territoire

Montmélián

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel
	1-2 Rénover le parc social et/ou public existant
	1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées
	1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité
	2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux
	2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture
	2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants
	3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale
	3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics
	4-2 Engager la rénovation d'équipements publics
	4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements
	5-2 Porter d'une dynamique événementielle
	5-3 Mieux communiquer en direction des usagers
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

Numéro	Dénomination	Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Reçu en préfecture le 13/04/2023 Publié le ID : 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE	Orientation s
1.1	Rénovation en logements de l'ancienne gendarmerie	Berser Levraut 1-1	1-1
1.2	Densification secteur Des Martins après démolition		1-1
1.3	Densification Comte Rouge et réaménagement des espaces publics		1-1 / 1-4
1.4	Triangle sud : études techniques et juridiques		1-1
1.5 / 1.5 bis	Requalification des espaces extérieurs Capucins et Grésivaudan - phase d'étude		1-4
1.6	Requalification de la place René Cassin		1-4
1.7	Démolition anciennes friches Guerraz et connexion gare		2-1
1.8 / 1.8 bis	Amélioration des abords de la gare - Avenue de la Gare _ Gontrie / Civeyrac		2-2
1.9 / 1.9 bis	Requalification de l'avenue Paul Louis Merlin et de la RD 1006 - étude		2-2
1.10	Traitement des trottoirs et de la traversée du centre-ville - étude		2-3
1.11	Mise à niveau des pistes cyclables communales et de leur signalétique		2-3
1.12	Accompagnement aux porteurs de projets locaux Viboud Falquet		3-1
1.13 / 1.13 bis	Manageur de commerces - développement nouvelle dynamique commerciale et marché hebdomadaire		3-1 / 3-2
1.14	Terrain tout temps Rugby		4-1
1.15	Etude pour la création d'une salle documentaire d'ampélographie		4-1 / 5-1
1.16	Réfection de la toiture du boulodrome et installation d'une centrale photovoltaïque		4-2
1.17 / 1.17 bis	Pôle Albert Camus - Création d'une nouvelle cuisine centrale + Réfection FJT / Pôle multipartenarial et de services		4-2
1.18	Réfection de la toiture de l'école Pillet Will		4-2
1.19	Réfection ancien Hôtel de Ville		4-2
1.20	Rénovation de l'espace Léonard de Vinci - SPLS Diagnostic et étude de programmation		4-2
1.21	Extension du gymnase Kotinos		4-2
1.22	Rénovation ancienne gendarmerie (locaux IA et Aider)		4-2
1.23	Eclairage public		
1.24	Rénovation grand bassin centre nautique - phase travaux		4-3

Actions en réponse aux orientations retenues par le territoire

Montmélián

Priorités 2023

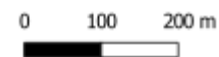
Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE



N	Dénomination	ORT
1.2	Densification secteur Des Martins après démolition	x
1.3	Densification Comte Rouge et réaménagement des espaces publics	
1.5 / 1.5 bis	Requalification des espaces extérieurs Capucins et Grésivaudan - phase d'étude	
1.7	Démolition anciennes friches Guerraz et connexion gare	
1.8 / 1.8 bis	Amélioration des abords de la gare - Avenue de la Gare _ Gontrie / Civeyrac	
1.12	Accompagnement aux porteurs de projets locaux Viboud Falqu et	x
1.14	Terrain tout temps Rugby	
1.16	Réfection de la toiture du boulodrome et installation d'une centrale photovoltaïque	
1.17 / 1.17 bis	Pôle Albert Camus - Création d'une nouvelle cuisine centrale + Réfection FJT / Pôle multipartenarial et de services	
1.18	Réfection de la toiture de l'école Pillet Will	x
1.20	Rénovation de l'espace Léonard de Vinci - SPLS Diagnostic et étude de programmation	

Comité de projet #3 « Petites villes de demain » – 15 mars 2023

Actions en réponse aux orientations retenues par le territoire

Saint Pierre d'Albigny

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel
	1-2 Rénover le parc social et/ou public existant
	1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées
	1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité
	2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux
	2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture
	2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants
	3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale
	3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics
	4-2 Engager la rénovation d'équipements publics
	4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements
	5-2 Porter d'une dynamique événementielle
	5-3 Mieux communiquer en direction des usagers
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

N°	Dénomination	Orientations stratégiques	Secteur ORT
3.1	Travaux d'aménagement du centre bourg	1-4 2-2 5-4	X
3.2	Rénovation de la Mairie et du cinéma	5-1 5-2	X
3.3	Création d'une aire de services vélo - Carouge	2-3	
3.4	Création d'un nouvel équipement culturel mutualisé CC	5-1	X
3.5	Requalification de la Maison Mantou	5-1	X
3.6	Développement du marché et événementiel	5-2	X
3.7	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale	3-2	X

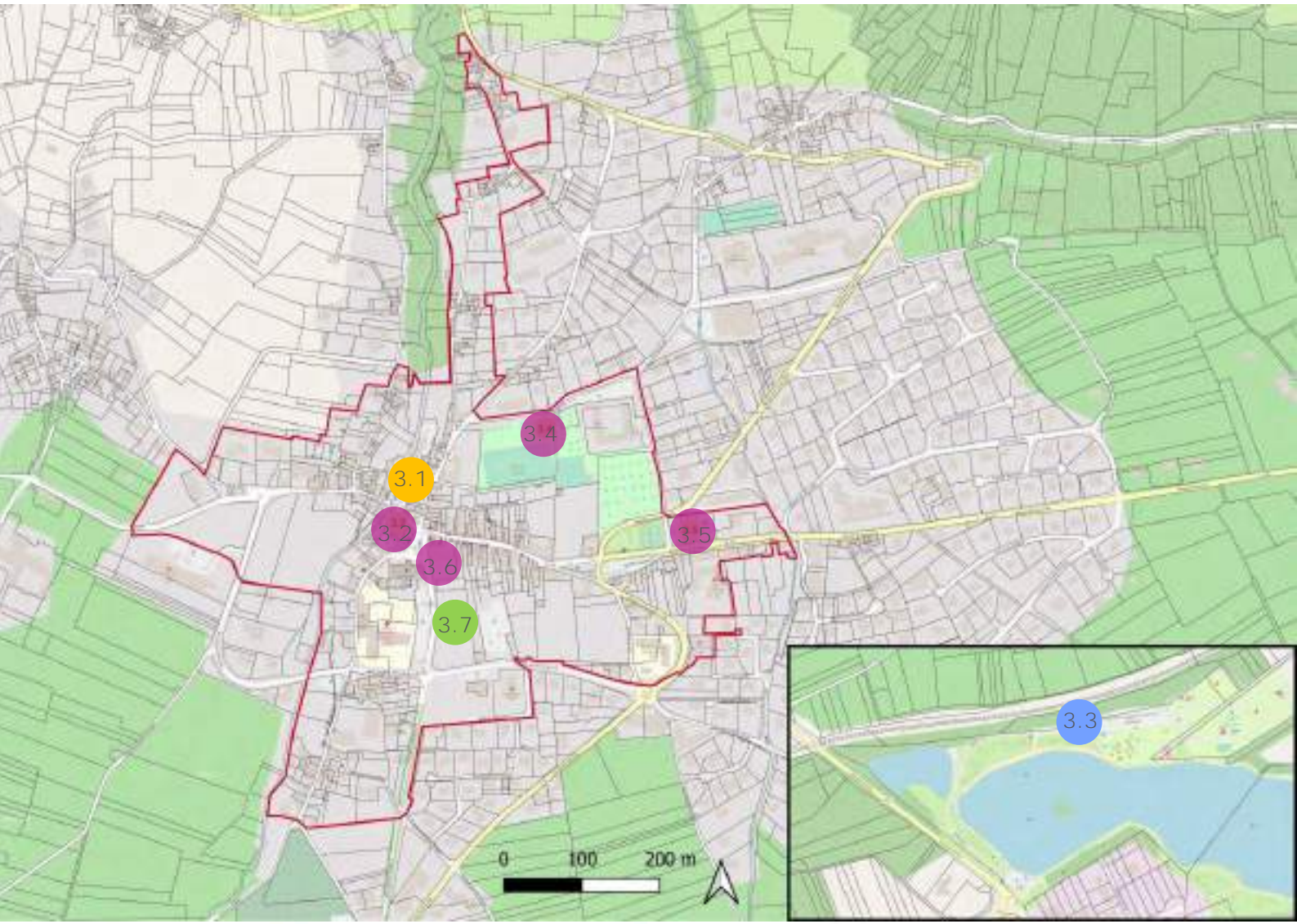
N°	Actions en intention	Orientations stratégiques	
	Diversification fonctionnelle de la gare	2-1/2-3/4-1	
	Rénovation piscine	5-1	
	Aménagement city stade	5-2	X

Actions en réponse aux orientations retenues par le territoire

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE



Saint Pierre d'Albigny Priorités 2023



N°	Dénomination	Orientations stratégiques	Secteur ORT
3.1	Travaux d'aménagement du centre bourg	1-4 2-2 5-4	X
3.2	Rénovation de la Mairie et du cinéma	5-1 5-2	X
3.3	Création d'une aire de services vélo - Carouge	2-3	
3.7	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale	3-2	X

Actions en réponse aux orientations retenues par le territoire Cœur de Savoie

Communauté de communes Cœur de Savoie

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel 1-2 Rénover le parc social et/ou public existant 1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées 1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité 2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux 2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture 2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants 3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale 3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics 4-2 Engager la rénovation d'équipements publics 4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements 5-2 Porter d'une dynamique événementielle 5-3 Mieux communiquer en direction des usagers 5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

- **4 fiches actions présentées à l'échelle intercommunale :**
 - Axe 4-1 Légumerie Conserverie = **2023/2024**
 - Axe 4-1 TZCLD = **2023**
 - Axe 1-3 OPAH – Déclinaison = **2024**
 - Axe 1-3 OPAH – Approfondissement parc privé dégradé et fragile = **2024**
 - *Projet d'un comptoir de cœur de Savoie : intention à approfondir pouvant donner lieu à une étude de faisabilité à programmer = 2024/2025*
- **Des actions appelant une maîtrise d'ouvrage intercommunale ou une co-maitrise d'ouvrage**
 - Axe 4-1 Valgelon-La Rochette Equipement péri-extrascolaire = **2023/2025**
 - Axe 4-1 St Pierre d'Albigny Pôle culturel et de services

Annexe 2 convention cadre

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

Berser
Levrault

ID : 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE

Périmètres ORT validés en comité de projet du 13 mars 2023

Saint Pierre d'Albigny :

- **Le Centre ancien : le tissu bâti historique**, composé d'habitations et de commerces et plusieurs équipements structurants amenés à muter notamment l'hôpital ou le Café du Boulodrome, ou encore des secteurs stratégiques pour le développement d'équipements nouveaux, tel que le pôle culturel et de services.

Valgelon-La Rochette :

- **1^{er} secteur comprenant l'ensemble du secteur du centre-ville ancien**, dense d'habitat et de commerces, **particulièrement ciblé par des actions de renforcement de la dynamique commerciale et événementielle, mais également de la mise en place d'un travail de veille et d'un accompagnement spécifique auprès des petites copropriétés** en difficultés et biens en état manifeste d'abandon.

Les secteurs d'OAP en limite immédiate du centre bourg - Croisette/Grangette, Gare, Grange du Four et Parc du Gelon- . **capacité de ces secteurs à absorber une urbanisation au service du centre-bourg**

- **2nd secteur sur le tissu bâti ancien d'Etable**. Le tissu bâti du centre ancien nécessite une intervention (logements privés et logements communaux), secteur à préserver.

Montmélian :

- **Le centre ancien historique**, raccordé à la RD 1006 et aux berges de l'Isère : **problématiques d'habitat ancien vacant et/ou dégradé et de commerces en perte de vitesse économique + partie sud de la commune**, pour faciliter le travail sur cette entrée de ville, la requalification de la voirie et surtout des immeubles situés en contre-bas du centre-ville, dont certains sont manifestement peu entretenus voire à l'abandon.
- **Le secteur gare pour la partie ancienne déjà bâtie, ainsi que l'avenue de Savoie et la place René Cassin** : pour accompagner la **mutation du secteur** (projet Marthot) d'une mutation des bâtiments anciens existants, dont certains ont un intérêt architectural et patrimonial.

Périmètres ORT retenus



Montmélian

Valgelon-La Rochette



Saint Pierre d'Albigny



Mise à jour le 28/03/2023 par A Verrier

FICHE ACTION N° CCCDS01

Légumerie/conserverie Cœur de Savoie

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
Action nom	Création d'un équipement légumerie conserverie pour Cœur de Savoie
Action n°	CCCD01
Orientation stratégique	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements de proximité
Thématique générale	Equipements – Alimentation et développement durable
Type d'action	Etude (en cours) Investissement (2024)
Catégorie, nature précise de l'action	Construction neuve, équipement
Localisation géographique	Recherche de localisation en cours – Secteur Montmélian
Statut, maturité	Phase étude engagée, fiche indiquée en intention pour la phase travaux
Etat d'avancement	1ere phase de l'étude (offre végétale et étude de marché) : novembre 2021 à juin 2022. L'étude est portée par Pégi-G et AirCoop Lancement de la 2ème phase étude et temps de validation politique (dimensionnement) : sept 2022 à fin 2023. Objectif de lancement de travaux 2024.
Niveau de priorité	Médian
Urgence ou échéance à respecter	Arbitrage nécessaire entre deux scénarii de développement (30 tonnes / 100 tonnes) au S1 2023 Validation politique attendue au S3 /S4 2023 à la suite de la phase études, pour un lancement phase étude de MOEtravaux. Une opportunité de développement d'un bâtiment commun à la cuisine centrale de Montmélian est identifiée. Celle-ci reste à approfondir en lien avec l'étude de programmation en cours sur la Cuisine centrale de Montmélian (étude à finaliser fin S1 2023).
Finalité, objectifs et expression de besoin	Créer un atelier collectif de transformation végétale afin d'accroître la valeur ajoutée sur les productions arboricoles et maraichères du territoire et de répondre à de nouveaux débouchés : massification des circuits courts de proximité, approvisionnement local de la restauration collective.
Programmation technique	Nature de la réponse technique qui justifie la fiche action
Description de l'action	Dans le cadre des mesures compensatoires collectives liées à l'extension de la zone d'activités Alp'arc, la création d'un atelier collectif

	<p>de transformation végétale type légumerie-conserverie a été proposée par les représentants agricoles et les élus locaux.</p> <p>Une légumerie assure la première transformation de légumes : calibrage, nettoyage, épluchage, 1ère transformation, mise sous vide.</p> <p>Les légumeries sont souvent complétées d'une conserverie dans laquelle les fruits et légumes peuvent être cuisinés (soupes, coulis, compotes, confitures, jus, etc.) et conditionnés. Les produits transformés peuvent alimenter la restauration collective ou être commercialisés auprès d'autres clients, professionnels ou particuliers.</p>
Maître d'ouvrage	CC Cœur de Savoie
Portage	<p>Elu référent : Jean-François Duc 1^{er} VP en charge de l'agriculture et de la forêt</p> <p>Agent ou service chargé du projet : Pauline Pison, service agriculture</p>
Acteurs concernés, parties intéressées	Producteurs locaux, restauration collective, communes et syndicat des écoles
Partenaires	<p>Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc, Aircoop (prestataires), Producteurs de légumes, fruits et petits fruits, Terre Solidaire, TZCLD EPCI voisins, Département Savoie, FDCUMA, La Bio d'Ici</p> <p>Financeurs de la 1ère phase projet : Mesures Compensatoires Collectives Alp'Arc, Département Savoie, Plan National Alimentation</p> <p>Le projet générant des recettes, la Banque des territoires pourrait être invitée dans le tour de table des partenaires, afin de combler le déficit en fonctionnement et/ou investissement</p>
Dépenses à engager	<p>Deux scénarii ont été envisagés en termes de couts, impactant tant le niveau d'investissement que de fonctionnement. Un premier scénario permettant une transformation de 20 à 30 tonnes de produits par an, l'autre de 70 à 100 tonnes. Les deux scénarii ont des niveaux de fonctionnement et d'investissement.</p> <p>Les dépenses d'investissement couvriront : Les matériels divers nécessaires au lancement de l'activité L'achat d'un algéco ou l'investissement dans la rénovation d'un bâtiment.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement couvriront : Les fluides et besoins en énergie Le financement d'un poste d'encadrant /animateur (scénario 2) Le financement de deux ETP dédiés à la transformation « à façon »</p>
Echéancier et type de budget	Fonctionnement, Investissement, PPI Autofinancement, emprunt, concours de l'Etat, Co-financements...

Plan de financement	<p>L'étude en cours est financée par la contribution compensatoire d'Alp'Arc. Une partie des investissements pourra également être financée par cette contribution.</p> <p>Des financements du Département devraient également être mobilisables.</p> <p>Le fonds vert</p> <p>Selon le modèle juridique choisi, la légumerie conserverie pourrait générer des recettes d'exploitations sous forme de prestations facturées aux producteurs ou autres utilisateurs.</p>
Calendrier	<p>Fin 2023 : rendu étude de dimensionnement et scénarii de portages</p> <p>Courant 2024 : modèle économique à préciser, recherche d'un local choix de son implantation, décision lancement opération</p>
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Cadre de la loi Egalim
Tâches à court terme	Réunion de concertation à poursuivre en 2023, visites d'outils similaires, formations collectives à destination des producteurs, concertation avec les partenaires Terre Solidaire, Actival'73, Ville de Montmélian
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Stratégie d'achat (procédure, financement...)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE et Projet alimentaire territorial
Principales informations manquantes	
Incertitudes, risques	<p>Le cas échéant, niveau d'incertitude et de risque du projet</p> <p>Difficulté pour certains producteurs à s'engager dans la gestion de cet outil.....</p>
FFOM, analyse de risque	<p>Analyse forces, faiblesses, menaces, opportunité</p> <p>Ou analyse de maturité sur quelques critères clefs : Volonté de faire, capacité à financer, compétence à agir, capacité à faire ou à déléguer...</p> <p>FFOM étudiés pur chacun des scénarii de portage juridique proposés</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation de l'équipement dans le temps du mandat en cours</p> <p>Nombre de producteurs engagés</p> <p>Nombre de tonnes de fruits et légumes traités</p> <p>Part des débouchés en restauration collective</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Un outil permettant de valoriser la fonction de « nœud logistique » de Montmélian, structurant pour le territoire et l'attractivité en direction des producteurs.
Annexes, documents de référence	Néant
Historique des mises à jour de la fiche	Actualisation fiche le 28/03/2023 par A Verrier



FICHE ACTION N° CCCS 02

Déclinaison de l'OPAH – Action mutualisée

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
Action nom	Déclinaison de l'OPAH – Action mutualisée/ Etude habitat – Déploiement OPAH (rénovation énergétique, façades)
Action n°	CCCS02
Orientation stratégique	1-2 Habiter le territoire, rénover le parc existant
Thématique générale	Habitat
Type d'action	Animation
Catégorie, nature précise de l'action	Accompagnement à la réhabilitation
Localisation géographique	Périmètre, site, adresse, géolocalisation...
Statut, maturité	Action en projet Fiche action en opportunité
Etat d'avancement	Etude de faisabilité (interne)
Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	OPAH lancée en octobre 2022 Adhésion préalable au Guichet de Cœur de Savoie
Finalité, objectifs et expression de besoin	<p>Un OPAH a été mise en place fin 2022 sur le territoire de cœur de Savoie reposant sur 6 enjeux transversaux notamment avec l'objectif d'accueillir et maintenir des habitants en cœur de Ville :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Valoriser la dynamique démographique (+ 340 habitants/an) et favoriser l'installation des familles 2- Répondre aux besoins d'adaptation (25 % de la population a 60 ans et plus), de réhabilitation (50 % des logements datent d'avant 1975, 550 logements visuellement dégradés), et de reconfiguration. 3- Limiter la vacance dans les cœurs de bourgs 4- Accompagner les petites copropriétés non organisées 5- Affirmer la beauté des rues et îlots pour chacun des cadres de vie 6- Proposer un accompagnement sur mesure aux flux de porteurs de projet et d'acheteurs dans l'ancien <p>L'OPAH précise les objectifs suivants à l'échelle Cœur de Savoie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser 200 projets de travaux auprès de propriétaires occupants dont 110 rénovations énergétiques, 70 projets de travaux d'adaptation et 20 projets de travaux pour résorption de dégradation lourde ou habitat indigne

	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser 30 projets de travaux auprès de propriétaires bailleurs dont 10 logements dégradés, 10 très dégradés, 5 projets de rénovation énergétique et 5 projets de transformation d'usage. - Accompagner 60 projets de copropriétés liés à l'amélioration de la performance énergétique - Accompagner via une Prime Vacance la remise en location de 35 logements - Mettre en œuvre les campagnes de ravalement des communes de Porte de Savoie, St Pierre d'Albigny, Montmélian et La Rochette pour un total de 60 projets accompagnés - Accompagner via j'Eco Renov en cœur de Savoie 285 propriétaires occupants - Accompagner 15 projets de maîtrise des énergies via un dispositif type SLIME. <p>L'enjeu pour la CC Cœur de Savoie et les communes Petites Villes de demain est de préciser, via un travail collectif, les objectifs et modalités d'accompagnements locaux, à l'échelle des trois communes.</p>
Programmation technique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail technique : déclinaison de l'OPAH dans les Petites Villes de Demain, en articulation avec les instances de suivi de l'OPAH (Cotech) animées par l'opérateur de suivi animation (SOLIHA) - Précision d'un périmètre pour le plan façades, articulation aux opérations de rénovation des centres bourgs pour les 3 communes - Définition des aides communales apportées au regard des enjeux prioritaires sur chaque commune - Formalisation de l'adhésion des communes au Guichet Cœur de Savoie - Travail de déclinaison des objectifs de l'OPAH à l'échelle communale (volume de projets, modalités d'information/communication à mettre en œuvre pour optimiser le travail de l'opérateur de l'OPAH SOLIHA etc.)
Description de l'action	<p>La présente fiche action vise à travailler collectivement à la meilleure déclinaison possible de l'OPAH sur les communes PVD, au service de l'amélioration de la qualité d'habiter (des centres bourgs principalement), axe stratégique premier de la convention PVD.</p> <p>Le travail est porté à une échelle supra communale (présentation de la fiche action par la CC Cœur de Savoie), l'enjeu étant largement partagé par les trois communes, et les actions menées déclinables de manière similaire sur les territoires.</p> <p>L'action vise à préciser, formaliser les conditions d'adhésion au guichet Cœur de Savoie de l'OPAH. Certaines communes sont en cours de délibération, d'autres doivent encore préciser les modalités de cette adhésion (aides communales) et valider ces propositions en Conseil Communal.</p> <p>L'action vise ensuite à suivre les projets accompagnés sur les trois communes, avec un regard particulier sur ceux situés en périmètre</p>

	<p>ORT. Les communes pourront si elles le souhaitent se donner un objectif chiffré en termes de volumes d'accompagnement, et mettre en place des actions pour faciliter l'orientation des ménages, en lien avec le travail de communication/information de l'opérateur.</p> <p>L'action vise enfin à travailler sur deux aspects de l'OPAH hors projets éligibles aux aides de l'ANAH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formalisation et la mise en œuvre de leur plan façades. Ceci nécessitera un travail de précision des périmètres et aides communales. Il sera également nécessaire d'articuler les demandes émises par les porteurs de projets aux autres projets PVD impactant la voirie et/ou les accès aux pieds d'immeubles (rénovation des centre bourgs notamment) - L'accompagnement de la lutte contre la vacance avec un appui à la détection de bénéficiaires potentiels
Maître d'ouvrage	CC Cœur de Savoie pour l'OPAH Communes pour leurs règlements d'aides spécifiques.
Portage	Vice président à l'habitat Maires des trois communes DGS des trois communes Cheffe projet PVD Responsable service habitat CC Cœur de Savoie
Acteurs concernés, parties intéressées	Habitants (propriétaires, locataires, copropriétaires) Communes CC Cœur de Savoie Commerçants (plan façades) SOLIHA (opérateur ANAH)
Partenaires	Opérateur ANAH SOLIHA CC Cœur de Savoie 3 communes PVD DDT
Dépenses à engager	RAS dans le cadre de la mise en place du groupe de travail Dépenses à engager par les communes (aides communales complémentaires) à préciser en amont de l'adhésion au guichet cœur de Savoie (échanges en cours)
Echéancier et type de budget	Fonctionnement : animation du groupe de travail (masse salariale des techniciens communaux et CC Cœur de Savoie) Investissement : selon aides déterminées par les communes
Plan de financement	Suivi animation OPAH : Cf plan de financement convention OPAH Aides communales : Montant à définir
Calendrier	Fin T1 2023 : Mise en place groupe de travail T2-T3 2023 : Adhésion guichet cœur de Savoie formalisées et périmètres plans façades définis Tout au long de la durée de l'OPAH : poursuite des groupes de travail (pilotage et suivi des objectifs communaux)
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Lien secteurs sauvegardés (façades)

Tâches à court terme	Echange technique / politique sur les aides mobilisables par les communes avant délibération sur adhésion guichet cœur de Savoie
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Néant
Lien autres programmes et contrats territorialisés	OPAH CRTE
Principales informations manquantes	Montant d'aides communales Besoins /demandes des particuliers
Incertitudes, risques	Absence d'adhésion au guichet, absence de déclinaison locale des objectifs : faible efficience de l'OPAH sur les territoires PVD
FFOM, analyse de risque	Forte ingénierie technique déployée (CC cœur de Savoie, AMO) sur laquelle les communes peuvent s'appuyer. Potentiel pour renforcer l'intervention en centre-bourgs (accompagner les mutations urbaines) et développer une offre d'habitat attractive, peu énergivore, adaptée.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Groupe de travail constitué Délibérations prises pour adhésion Guichet CC Cœur de Savoie Volume d'aides communales déterminées / mobilisées Nombre de projet accompagnés (dont nombre localisation en périmètre ORT)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action renforce la qualité d'habiter des centre-bourg des trois villes PVD, ainsi que de leurs abords. L'action permet de rendre plus visibles les interventions en centre-ville (effet plan façade notamment). L'action facilite la libération de logements en centre ancien (prime vacance) et crée ainsi un potentiel de redynamisation favorable à l'activité des commerces, à la hausse du taux de fréquentation des équipements
Annexes, documents de référence	Modèle délibération guichet Cœur de Savoie
Historique des mises à jour de la fiche	Aurore Delagarde le 16/02/2023

FICHE ACTION N° CCCS 03

Compléter l'OPAH en PVD

Rubrique proposée	Explications sur le contenu
Action nom	Compléter l'OPAH en PVD / Etude habitat - approfondissement OPAH (Copropriétés, vacances, périls, diversification)
Action n°	CCCS03
Orientation stratégique	1-3 Habiter le territoire, accompagner les copropriétés privées dégradées, l'habitat privé dégradé
Thématique générale	Pour classement supplémentaire : Habitat / Sécurité
Type d'action	Etude
Catégorie, nature précise de l'action	Etude en vue de réhabilitations/démolitions/accompagnement juridique
Localisation géographique	Prioritairement les périmètres ORT des trois communes Petites Villes de Demain St Pierre Albigny, Valgelon la Rochette, Montmélian
Statut, maturité	Action en projet Fiche projet émergente
Etat d'avancement	Emergence, lancement d'une étude
Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	Calendrier de l'OPAH Action en réponse à divers secteurs de périls et habitat dégradé repérés Action devant apporter une réponse aux sollicitations de propriétaires, locataires et copropriétaires en situation de mal logement
Finalité, objectifs et expression de besoin	L'action vise à répondre aux problématiques identifiées par l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH, pour lesquels l'OPAH n'a pas apporté de réponse en matière de méthodologie, de moyens techniques ni financiers. Ces enjeux sont notamment : <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des actions de prospection de l'habitat indigne (Obj de 40 sur 5 ans), - accompagner les copropriétés désorganisées et/ou dégradées (réflexions sur un dispositif de veille – 289 copropriétés sur les 3 communes PVD) et - traiter les situations de biens sans maître / en état d'abandon manifeste et notamment dans le cadre des suites d'arrêtés de périls - aider à la reconversion de logements/mutation en vue de répondre à des besoins de mise en accessibilité uniquement (suppression de RDC commerciaux vacants ne représentant plus

	<p>d'atout/potentiel pour le développement de l'attractivité des centre-bourgs). Attention, cette dimension ne pourra être traitée qu'en ORT, sous condition d'une dérogation possible aux PLU ou de modification.</p> <ul style="list-style-type: none"> - veille foncière : DIA (travailler sur la vacance et le recyclage foncier) <p>La présente fiche action se déploiera</p> <ul style="list-style-type: none"> - en préalable et en priorité sur les secteurs d'ORT avec un focus opérationnel sur quelques adresses ciblées par communes, permettant de mettre en œuvre une phase test de diagnostic de faisabilité technique des projets et d'accompagnement - suite à une première période test : élargissement de l'étude à un panel plus large de communes présentes en secteur d'ORT - déploiement de dispositifs d'accompagnement
Programmation technique	<p>Mise en place d'un groupe de pilotage sur le traitement des problématiques d'habitat dégradé /en voie de dégradation sur les trois communes PVD :</p> <p>Réalisation d'une étude habitat spécifique pour qualifier les problématiques techniques du bâti, qualifier les problématiques rencontrées par les occupants (propriétaires/locataires), quantifier les immeubles/logements concernés, faire remonter les adresses (ou proposition de certaines adresses par les communes), proposer des modalités d'intervention,</p> <p>Développement d'une méthodologie d'accompagnement pour les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation des copropriétés - accompagnement des projets de travaux dans les cas de dégradation lourde - veille foncière sur les biens vacants et DIA sur des bâtiments manifestement dégradés - accompagnement des suites de périls - accompagnement des transformations d'usage si et seulement si elles permettent la création de logements adaptés PMR.
Description de l'action	<p>Face à des problématiques spécifiques aux centres bourgs de Cœur de Savoie mises en évidence par l'étude habitat et non traitées dans le cadre de l'OPAH, les communes et la CC Cœur de Savoie souhaitent engager une étude visant à qualifier / préciser les problématiques présentées ci-avant, et mettre en place, le cas échéant, des dispositifs de nature à préserver la qualité d'habiter dans les centre bourg.</p> <p>L'action visera dans un premier temps en la mise en place d'un groupe de pilotage.</p> <p>Elle se poursuivra par la réalisation d'une étude habitat complémentaire à l'étude pré-opérationnelle de Villes Vivantes (juin</p>

	<p>2022) incluant une phase test sur certains logements, et pourra donner lieu par la suite à la mise en place d'outils de veille et d'accompagnement dédiés aux communes PVD.</p> <p>L'étude comprendra les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de repérage des maisons individuelles dégradées vacantes et copropriétés dégradées ou désorganisées - En lien avec l'opérateur ANAH étude préalable de qualification des projets : pour certaines adresses repérées, estimation de la faisabilité du redressement pour les copropriétés, nature des travaux à réaliser, risque structurels (alerte sur les périls) - Etude pré-opérationnelle permettant de démontrer ou d'infirmer le potentiel de redressement des copropriétés, potentiel de restructuration ou recyclage foncier des bâtiments dégradés (vacants), les actions d'accompagnement réalisable - Elargissement du diagnostic, proposition de dispositif(s) d'accompagnement et de traitement du bâti à l'échelle de l'ensemble du périmètre retenu - Chiffrage, phasage
Maître d'ouvrage	CC Cœur de Savoie
Portage	VP Habitat Maires des trois communes ou leurs adjoints Bénédicte Lefranc responsable service habitat CC Cœur de Savoie Cheffe de projet PVD
Acteurs concernés, parties intéressées	Copropriétaires, syndicats de copropriété, syndicats Opérateur de l'OPAH (articulation dispositif existant) ANAH 3 communes PVD Cœur de Savoie
Partenaires	ANAH Banque des territoires 3 communes PVD Cœur de Savoie
Dépenses à engager	Estimation : 30 000 € à 40 000 € HT
Echéancier et type de budget	Crédits d'étude en investissement
Plan de financement	Proposition Banque des territoires : € HT X% ANAH : X% LEADER – Entre Lacs et Montagnes : X€HT X% CC Cœur de Savoie : € HT Communes PVD : € HT X%
Calendrier	T3 – T4 2023 : finalisation CCTP, consultation T1 –T3 2024 : réalisation étude (9 mois) A partir T2 2024 : déclinaison des outils et processus
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Selon conclusions de l'étude : procédures d'accompagnement à la mise en copropriété, RHI, THIRORI, travaux d'office, périls, etc. ou passage sur droit commun OPAH

Tâches à court terme	Validation des thèmes à approfondir Rédaction d'un CCTP
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Prestation d'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	OPAH CCCS
Principales informations manquantes	Financement DDT
Incertitudes, risques	Absence de cofinancement de la DDT / Banque des territoires Absence de portage / retrait du GT d'une des communes : fragiliserait globalement l'action
FFOM, analyse de risque	RAS
Indicateurs de suivi et d'évaluation	GT instauré Décision de lancement d'étude validé Cofinancements obtenus Etude réalisée Actions déployées (hard/soft)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action permet de compléter le programme d'OPAH sur des thématiques non traitées et ainsi de mener une intervention globale sur la qualité d'habiter dans les communes PVD. L'action permettra d'étudier les potentiels de gisement, de résorber les « verrues » urbaines des centres-bourg, de mieux accompagner les propriétaires et locataires les plus en difficulté.
Annexes, documents de référence	Ebauche CCTP étude
Historique des mises à jour de la fiche	Aurore Delagarde, le 16/02/23

FICHE ACTION N° CCCS 04

Territoire zéro chômeur de longue durée

<i>Rubrique proposée</i>	<i>Explications sur le contenu</i>
Action nom	Territoire zéro chômeur de longue durée, visant à rendre effectif le droit à l'emploi sur le territoire / Animation d'un CLE(CCCS) et création d'une EBE (Acti'Val)
Action n°1-4	CCCS 04
Orientation stratégique 4	Maintenir et développer les services et équipements publics
Thématique générale	Pour classement supplémentaire : Cohésion et lien social/Emploi/ nouveaux services, nouvelles activités utiles au territoire / Equipements publics / Mobilité / Activités/ Environnement /Mobilité/Alimentation / Gestion des déchets/Economie circulaire
Type d'action	Animation stratégie territoriale.../ création d'une entreprise à but d'emploi/
Catégorie, nature précise de l'action	Animation d'un comité local pour l'emploi (CLE), mobilisation des acteurs du territoire, mobilisation des personnes privée durablement d'emploi, mobilisation des agents de la cté de communauté de communes, création d'activités, création d'une entreprise à but d'emploi
Localisation géographique	21 Communes du secteur du Val Gelon et Gelon Coisin
Statut, maturité	Processus d'habilitation en cours, organisation de rencontres en visio et sur site en présence du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée Fiche action validée et active...
Etat d'avancement	En attente de l'habilitation, création de l'association Acti'Al 73 future EBE et transformation en EBE en juillet 2023
Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	Candidature déposée en novembre 2022 Processus d'habilitation en cours Instances de gouvernance, de travail et de mise en œuvre du projet ont été créées avec recrutement d'un préfigurateur de directeur de l'EBE
Finalité, objectifs et expression de besoin	Pourquoi TZCLD en Cœur de Savoie – Val Gelon? Pour rendre effectif le droit à l'emploi sur le territoire, en particulier pour des personnes privées durablement d'emploi, éloignés de l'emploi et bien présents sur Cœur de Savoie , avec des parcours de vie très diverses. C'est avec et pour ces personnes que le projet TZCLD se construit aujourd'hui autour d'une équipe composée de personnes sans emploi de plus de 3 ans en moyenne.

	<p>Un engagement dans la durée depuis 2016, avec le dépôt, sous l'impulsion d'un collectif citoyen d'une candidature de la CCCS au projet TZCLD lors de la première loi, sans toutefois être habilité. Un engagement de la CCCS qui s'est poursuivi avec une implication de ses agents ainsi que le soutien financier en 2019 au poste d'animateur TZCLD porté par à Fibr'Ethik.</p> <p>Entre 2016 et 2020, grâce à la mobilisation des acteurs du territoire réuni autour du CLEF, création de la Recyclerie à Fibr'Ethik</p> <p>Depuis mars 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relance de la dynamique avec redéfinition du territoire sur les 21 communes, les plus rurales du territoire et dans lesquelles il n'y a pas de structures d'insertion. - Reconstitution de l'équipe projet avec portage du poste chargé de projet TZCLD par la CCCS et relance de la mobilisation des PPDE et des acteurs du territoire. - Mobilisation des agents internes de la CCCS pour la mobilisation des personnes (France Service) et pour le montage des activités d'Acti'Val73 (Service déchets, Service mobilité, agents CIAS, Direction Pôle développement local, Pôle économique et services techniques) - Soutien financier au poste de préfigurateur EBE porté par BVVG acteur local - Soutien à la création de l'association Acti'Val73 qui porte l'EBE - Animation de 7 CLE et une participation d'un grand nombre d'acteurs diverses de l'emploi et du social, les structures d'insertions, les Personnes sans emploi volontaires, des acteurs locaux et des maires, la CCI, GIEQ Inter Pro des deux Savoie - Mise à disposition pour Acti'Val 73 de l'Atelier de 150 m2 dans la zone industrielle du Héron ainsi que d'une parcelle/terrain pour activités de maraîchage. - Signature d'une Convention d'objectif et de moyens pluriannuelle avec Acti'Val 73 <p>Le CLE : comité local pour l'emploi : un Réseaux d'acteurs qui travaille en coopération pour rendre effectif le droit à l'emploi</p>
<p>Programmation technique</p>	<p>Mi -Avril : Réunion organisation Commission droit à l'emploi 6 Avril : Présentation dossier TZCLD Cœur de Savoie en Commission d'examen du Fonds 24 avril : Présentation du dossier au CA du Fonds >> décision si habilitation du territoire 4 mai : Commission droit à l'emploi : statue sur l'éligibilité des personnes inscrites dans la liste mobilisation 11 Mai : CLE plénière valide la 1ère vague d'embauches dans EBE Mi-Mai : Promesse d'embauche dans EBE volontaires Mi- Juin : Début formation pre- embauche EBE Fin Juin : Conventionnement du territoire avec le Fonds : matinée de signature des conventions avec le représentant du Préfet, Département, CCCS, Pôle Emploi, EBE avec le Fonds 4 Juillet : Ouverture EBE Act'Val 73 : signature des premiers CDI</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Suite à l'habilitation, il s'agira de poursuivre l'animation du CLE en lien avec la création de l'EBE (entreprise à but d'emploi), afin de recruter les premières personnes privées durablement d'emploi, de lancer les premières activités, Pour la collectivité Cœur de Savoie il s'agira de poursuivre :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - le portage du poste chef de projet TZCLD tout au long de l'expérimentation, poursuivre animation du CLE et co-financer un poste d'animateur socio-pro (prévu à partir de 2024 en fonction de la réalité budgétaire de la CCSC) , solliciter une aide FSE - La mise à disposition pour Acti'Val 73 de l'Atelier de 150 m2 dans la zone industrielle du Héron et d'une parcelle/terrain pour activités de maraîchage. - Le soutien à Acti'Val par le biais d'une Convention d'objectif et de moyens pluriannuelle avec Acti'Val 73 <p>Une démarche TZCLD s'inscrit parfaitement dans les politiques publiques existantes de la collectivité, en lien avec TEPOS, Plan Climat Energie , qui favorise le lien social et la cohésion sociale, inscrit dans le Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, en lien avec les objectifs de services aux familles favorisant l'autonomie et l'insertion sociale.</p> <p>Les activités de l'EBE Acti'Val73 s'inscrivent dans les politiques permettant la transition écologique du territoire (quelques exemples) : Plan Alimentaire Territoriale (PAT) : activité de maraichage/ accès à une alimentation saine pour les plus démunis, la gestion de déchets : création de composteur (loi Agec pour la compostage des bio dechets) , le Plan mobilité , le Pôle Economie Circulaire : valorisation des palettes/chutes de bois / revalorisation tissus/ vêtements</p>																								
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Cœur de Savoie (Animation d'un CLE)																								
Portage	Présidente CCCS et VP Fabienne Pichon																								
Acteurs concernés, parties intéressées	Estimation des personnes privées durablement d'emploi sur le territoire : 214 Estimation des personnes privées d'emploi volontaires : 91 Nombre d'emplois supplémentaires à créer dans l'entreprise à but d'emploi : 55 Autres sorties de la privation d'emploi durable : 36																								
Partenaires	Préfecture, Département, CCCS, Pôle Emploi, EBE et mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux du territoire, dont SIAE...																								
Dépenses à engager	<p>Financements mobilisés ou à mobiliser pour le CLE : CD73et FSE et tout autres soutien Etat, AAP, AMI divers, Mécènes...</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Frais de fonctionnement</td> <td>1 200 €</td> <td>2 500 €</td> <td>2 500 €</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de personnel</td> <td>73 368 €</td> <td>73 752 €</td> <td>73 752 €</td> </tr> <tr> <td>Services extérieurs (études, prestataires extérieurs animations, évènements)</td> <td>15 000 €</td> <td>10 000 €</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>Convention Activ'al73</td> <td>24 000€</td> <td>24 000€</td> <td>24 000€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>113 568 €</td> <td>110 252€</td> <td>110 252€</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES	2023	2024	2025	Frais de fonctionnement	1 200 €	2 500 €	2 500 €	Dépenses de personnel	73 368 €	73 752 €	73 752 €	Services extérieurs (études, prestataires extérieurs animations, évènements)	15 000 €	10 000 €	10 000 €	Convention Activ'al73	24 000€	24 000€	24 000€	TOTAL	113 568 €	110 252€	110 252€
DEPENSES	2023	2024	2025																						
Frais de fonctionnement	1 200 €	2 500 €	2 500 €																						
Dépenses de personnel	73 368 €	73 752 €	73 752 €																						
Services extérieurs (études, prestataires extérieurs animations, évènements)	15 000 €	10 000 €	10 000 €																						
Convention Activ'al73	24 000€	24 000€	24 000€																						
TOTAL	113 568 €	110 252€	110 252€																						

	RECETTES	2023	2024	2025
	Fonds européens (Leader, Interreg Alcotra, FSE)	20 534 €	29 501 €	29 501 €
	Etat			
	Conseil régional Auvergne-Rhone Alpes			
	Conseil départemental Savoie	10 560 €		
	Communauté de Communes Cœur de Savoie	81 274 €	80 751 €	80 751 €
	Bien Vivre en Val Gelon	1 200 €		
	Autre (dons, cotisations...)			
	TOTAL	113 568€	110 252€	110 252€
Echéancier et type de budget	Fonctionnement			
Plan de financement	CF ci-dessus			
Calendrier	Conventionnement pour 5 ans, expérimentation qui doit se poursuivre par le droit d'option			
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Exigences particulières : une animation régulière et une collaboration permanente entre le CLE et l'EBE afin d'atteindre l'exhaustivité, justifier que toutes les personnes volontaires aient été prises en compte			
Tâches à court terme	Liste des actions à court terme (« to do list ») - Préparer le processus d'habilitation - Préparer l'ensemble des conventionnements			
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Néant			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Néant			
Principales informations manquantes	Néant			
Incertitudes, risques	Résultat du processus d'habilitation : après avis du CA de l'association TZCLD possibilité soit d'un report à une date ultérieure de l'habilitation soit un refus Rebondir sur une possibilité de créer une SIAE			
FFOM, analyse de risque	Analyse forces, faiblesses, menaces, opportunité Une ingénierie dédiée déployée par la cté de communes qui repose sur une chargée de mission qui aujourd'hui s'appuie sur une préfigurateur du poste de directeur d'EBE qui reste à pérenniser ; une équipe fragile qu'il conviendra de			

	conforter en particulier sur la partie mobilisation et suivi des personnes privées durablement d'emploi .
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Habilitation Nombre de CDI créés Nouvelles activités créées
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action renforce le lien social et l'intégration des plus précaires tout en proposant des activités utiles à l'ensemble des habitants du territoire concerné par cette expérimentation : activités nouvelles autour de la mobilité douce, du compostage de l'alimentation Cette action contribue donc au renforcement des fonctions de centralité,
Annexes, documents de référence	NEANT
Historique des mises à jour de la fiche	Anne VERRIER 28 mars 2023

MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
POUR
La Communauté de Communes Cœur de Savoie

ANNEE 2023

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Démarrage travaux
INVESTISSEMENT							
Action 1.1 Légumerie conserverie	CCCS	Etude faisabilité : dimensionnement + montage juridique 47 744 € TTC			CD73 : 19 098€ Compensations agricoles : 28 646€	Financement acquis	Etude en cours
Action partenariale à Valgelon-Larochette Construction d'un bâtiment d'accueil collectif d'enfants de 3 à 11 ans	CCCS/communes	3 480 000€ HT + 70 000€ acquisition foncière	2 472 000€ HT hors acquisition	Etat : 440 000€ (deux tranches DETR/DSIL)	CAF : 310 000€ CD73 : 208 000€ Région : 50 000€ Fonds de concours commune : 1 241 500€	Financement à solliciter	Etudes/MOA 2023/2024 Travaux 2025
FONCTIONNEMENT							
Action 1.2 Etude habitat – Déploiement	CCCS	Complément OPAH			Ingénierie BT et /ou ANCT	Sollicitation en cours	

OPAH (rénovation énergétique, façades)							
Action 1.3 Etude habitat - approfondissement OPAH (Copropriétés, vacances, périls, diversification)	CCCS	Complément OPAH			Ingénierie BT et /ou ANCT	Sollicitation en cours	
Action 1.4 TZCLD Animation du CLE	CCCS	89 568€ TTC	57 274€		FSE Département de la Savoie	Financement à solliciter	En attente de l'habilitation TZCLD d'ici avril 2023